

droit & Liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

MAI 1971 • N° 302 • PRIX : 2,50 FRANCS

JEAN FERRAT le 25 mai à la mutualité



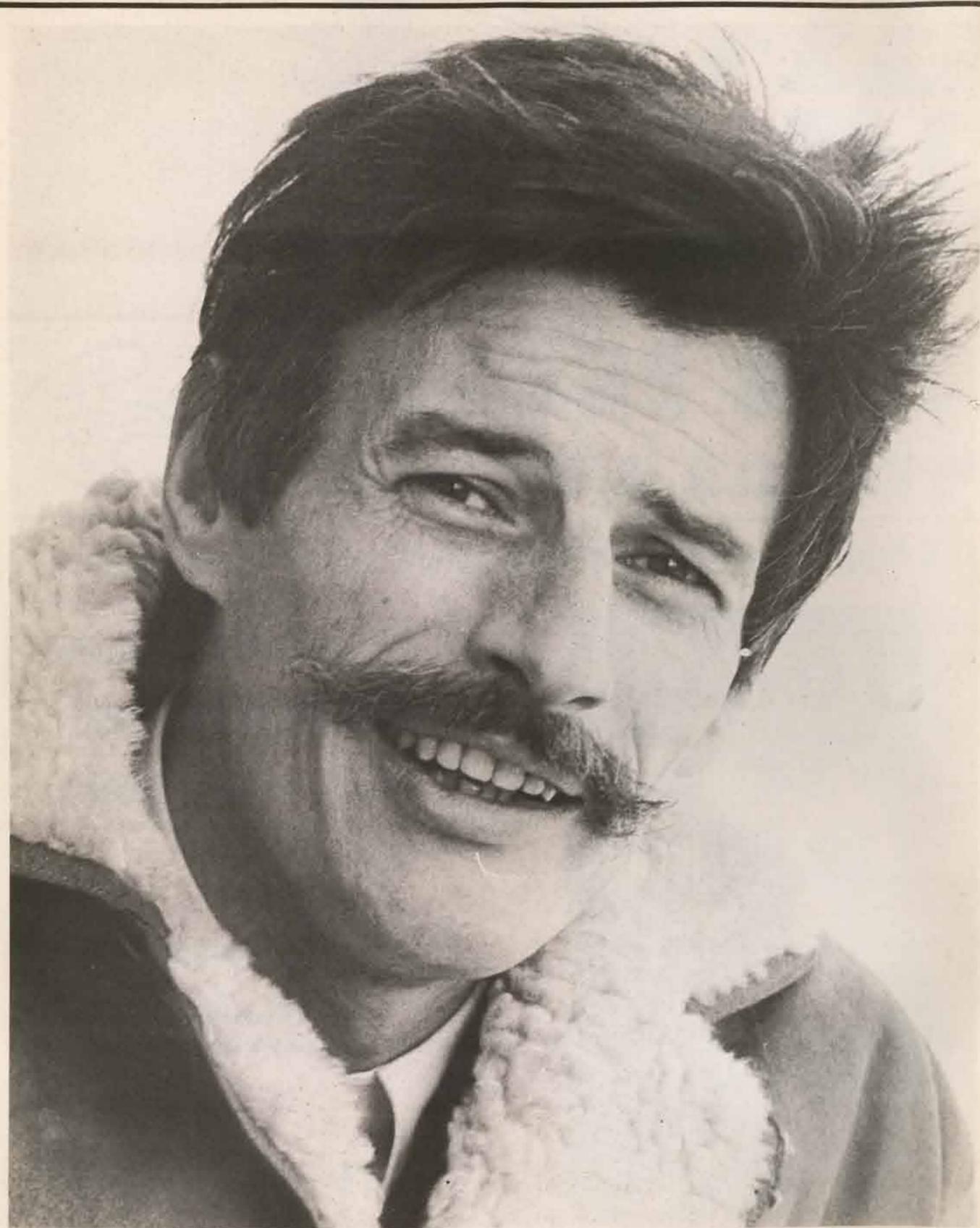
«L'affaire Bourgarel». Pourquoi ?



Les députés
débattent
du racisme

Un « paradoxe »
ouest-allemand

Vin et pétrole



**Année internationale de lutte
contre le racisme**

**GRANDE SOIRÉE
à la MUTUALITÉ**

24, rue Saint-Victor - Paris-V^e
Métro : Maubert-Mutualité

Mardi 25 mai à 20 h 30

avec

Jean FERRAT

**Isabelle AUBRET, Gérard SÉTY,
Odile EZDRA, Yvan LABÉJOF,
DAVID et DOMINIQUE**

*

Entrée : 12 francs (étudiants : 10 francs)

*

**Location : M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis - Paris (2^e)
Téléphone : 231-09-57 C.C.P. 14.825-85 Paris**

Leur faire comprendre...

J'approuve et je soutiens la lutte que vous menez. Cependant, je suis parfois choquée d'une certaine virulence à l'égard des « racistes ».

Bien sûr, ils ont tort. Mais ne faisons point de racisme nous-mêmes. Ce sont nos frères. Ils ont les yeux fermés. A nous de leur faire comprendre leur erreur... et de les empêcher de nuire.

Ci-joints les noms et adresses d'amis à qui vous seriez aimable d'envoyer deux spécimens de « Droit et Liberté ».

J.D.

Mostaganem (Algérie)

L'imposture

Par définition, le M.R.A.P. combat l'antisémitisme en tous pays. Cependant, il est difficile de ne pas relever que, lorsqu'il s'agit de l'U.R.S.S., votre organisation — notamment par la voix de « Droit et Liberté » — s'applique avec constance à atténuer les responsabilités les plus évidentes. C'est le cas du numéro de février 1971 où, dans la rubrique « Le dossier du mois », votre collaborateur Louis Mouscron présente de la judéophobie soviétique une image quasi innocente...

Pour justifier l'étouffement systématique de la vie culturelle et spirituelle juive en U.R.S.S., M. Mouscron s'ingénie à démontrer que la prétendue assimilation des juifs résulte de leur intégration dans la société russe. C'est là une contradiction portée à l'absurde.

Quant à l'essai de réhabiliter l'antisionisme en U.R.S.S. et de le dissocier de la judéophobie, il est lamentablement vain. Il n'appartient à personne d'interdire aux juifs qui le veulent, à travers le monde, d'appartenir à une seule et même nation... C'est là qu'éclate l'imposture et que se concrétise la nature réelle de l'antisionisme dans ses manifestations d'un antisémitisme virulent. Vous-mêmes n'avez pu faire autrement que de le signaler, à propos du procès de Leningrad, où les accusés furent condamnés non pas à cause d'un acte qu'ils auraient commis, mais à cause d'une intention réelle ou supposée. A ce propos, votre formule de « tentative avortée » est attentatoire à la vérité...

DANS NOTRE



COURRIER

Quand il se porte au secours de l'antisionisme, proclamé et prêché à Moscou, « Droit et Liberté » se solidarise avec un antisémitisme que théoriquement il réprovoque.

S. FRIEDRICH
Paris.

N.D.L.R. — C'est le droit de notre correspondant de soutenir que l'opposition au sionisme équivaut à l'antisémitisme. Nous nous efforçons d'éclairer de notre mieux ce problème et ceux qui s'y rattachent. En se reportant au dossier de notre numéro de février, aux prises de position du M.R.A.P. lors de l'affaire de Leningrad, à la résolution de son Bureau national publiée dans le numéro d'avril, on pourra aisément constater l'effort d'objectivité qui nous anime, par-delà les confusions, les passions contraires, les attitudes partisans. Nos lecteurs savent aussi notre souci de combattre avec une égale fermeté toutes les manifestations de racisme, en quelque lieu qu'elles se produisent.

Outrance

Lors d'une manifestation télévisée, j'ai lu sur une pancarte : « U.R.S.S. = S.S. ». Le même slogan a été écrit, il y a plusieurs mois déjà, sur des murs de Strasbourg, en même temps qu'étaient placardées de grandes affiches « pour la libération des juifs d'U.R.S.S. ». Que des sionistes diffusent de tels slogans par une sorte de nationalisme ou pour prendre leur place dans la propagande antisoviétique, c'est leur affaire (si cette propagande se généralisait, elle faciliterait l'action du gouvernement américain au Viêt-nam, en Indonésie — mais 500 000 Indonésiens « communistes » assassinés, est-ce que cela compte ? — ou ailleurs...). Libre à eux de croire ou de tenter de faire croire que les deux condamnations à mort de Leningrad, en admettant qu'elles aient été exécutées, plus un certain nombre de persécutions, équivalent aux fours crématoires nazis.

Naturellement, il n'est pas question pour moi de défendre aussi peu que ce soit le verdict de Leningrad. Je réprovoque ces condamnations. Je dis seulement qu'elles me paraissent utilisées largement dans un but de dénigrement des pays de l'Est, ce qui, du point de vue des pacifiques, doit être considéré comme très dangereux : si l'hystérie chauvine se développait en Occident, le pire serait à craindre en ce qui concerne la paix mondiale.

Je suis persuadé que nos amis du M.R.A.P., juifs ou non, désapprouvent de telles outrances... Je suis très sensible à ce qui touche au racisme. Mon père a été persécuté, jadis, parce qu'il était dreyfusard. Pendant la guerre, j'ai fait ce que j'ai pu pour aider les juifs, français ou non. C'est à cause de ma sympathie affective à leur égard qu'une telle outrance me blesse plus profondément qu'une autre.

Jean BOUDRY
67-Strasbourg.

Vie quotidienne

Nous avons pu vérifier souvent le « racisme honteux et inavoué » de nos compatriotes, il ne se passe pas un mois sans que nous soyons témoins,

dans le métro, à la poste, dans des cafés ou autres lieux publics, sinon en famille, à des réflexions désobligeantes vis-à-vis des étrangers, et nous ne manquons aucune occasion d'intervenir. Les réactions des autres témoins de la scène est le plus souvent un silence gêné, quelquefois une approbation, mais fréquemment aussi, une nette désapprobation.

Nous apprécions dans votre journal : la défense de toutes les minorités, quelles qu'elles soient, et l'absence de rancœur qui caractérise votre action.

Notre fille sait qu'il y a des blancs, des noirs et des jaunes, comme il y a des chats gris ou d'autres couleurs. Il est curieux de voir la fascination que nous exerçons dans la rue avec nos amis noirs : on voit parfois des gens **hébétés** de nous voir en famille ensemble, parents et enfants mélangés. Une de leurs filles n'a remarqué ma « couleur » de peau différente qu'à l'âge de 5 ans.

Pourquoi des poinçonneurs de métro, des petits employés jouent-ils aux « petits blancs » ? Pourquoi de vieilles dames ne remercient-elles pas le noir ou l'Arabe qui leur cède la place ?...

Nous avons des amis allemands et nous connaissons assez bien ce pays, car ma femme étant professeur d'allemand, nous y allons souvent. Nous n'avons pas rencontré de racisme chez les jeunes Allemands, et nous pouvons signaler le Madrigal Chor, de Munich, qui a fait une tournée aux U.S.A. pour construire une synagogue dans cette ville. Les Allemands qui ont connu la période hitlérienne préfèrent ne pas parler du passé. Beaucoup parmi les plus âgés reprochent plus à Hitler d'avoir échoué et d'avoir amené la défaite de l'Allemagne, que d'avoir créé les camps de la mort.

M'étant mêlé à un car d'Allemands qui visitaient Prague, j'ai visité la vieille synagogue et le cimetière juif. Il y avait une salle sur les murs de laquelle étaient écrits les noms de tous les juifs de Tchécoslovaquie déportés. La femme-guide a rappelé à l'ordre un des visiteurs qui, ne pouvant supporter le rappel du passé, esquissait un pas vers la sortie.

Jean et Suzanne ECKER
Paris (3^e)

dans ce numéro

VIN ET PÉTROLE

Les relations franco-algériennes ne seront plus, dit-on, des relations privilégiées. Mais l'ont-elles jamais été ? (p. 6 et 7)

LA CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME

L'Assemblée nationale l'a votée. Mais pourra-t-elle être appliquée ? (p. 10, 11 et 12).

UN PARADOXE OUEST-ALLEMAND

La justice, en R.F.A., va-t-elle enfin prendre une orientation nouvelle ? (p. 13).

QU'EST-CE QUE LE « DIALOGUE » AVEC L'AFRIQUE DU SUD ?

Un dirigeant de l'A.N.C., dans une déclaration exclusive, répond à M. Houphouët-Boigny (p. 16).

* LE DOSSIER DU MOIS

L'APARTHEID CONTRE LE SPORT

Au-delà de l'affaire Bourgarel, ce sont les structures mêmes de l'Afrique du Sud qui sont mises en cause (p. 17 à 24).

ENTRETIEN AVEC JEAN FERRAT

L'artiste ne chante pas seulement pour passer le temps (p. 26 et 27).

NOTRE COUVERTURE : Jusqu'ici, on ne s'était pas tellement aperçu que Bourgarel avait la peau foncée... (Photo Sports)

droit & liberté

MI NSUEL
120, rue Saint Denis Paris (2^e)
Tél. 231 09 37 C.C.P. Paris 6070 98

ABONNEMENTS

- Un an : 25 F
- Abonnement de soutien : 50 F

Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle Calédonie : 25 F. Autres pays : 35 F.
Changement d'adresse : 1 F.

Directeur de publication : Albert Lévy
Imprimerie La Haye

éditorial

« Péril noir » ?

DANS une récente « libre opinion » du Monde (1), M. Robert Delerm, ingénieur civil des mines, auteur du livre « Cent millions de Français », énumère les événements selon lui importants — parce que « porteurs d'avenir » — qui se sont produits en France pendant les dix dernières années. Trois de ces événements lui paraissent « défavorables » et suscitent son inquiétude : « la chute de la natalité française », « l'immigration, en partie organisée, de Noirs en France », « les restrictions imposées au développement industriel de la région parisienne ».

Celui qu'il place en seconde position dans ce tableau des « erreurs » qui compromettent le destin national, lui inspire des commentaires aux accents apocalyptiques. « A partir de 1961, écrit-il, une vague d'immigrants issus de l'ancienne Afrique française déferle sur notre pays. » Leur présence, et celle des originaires des Antilles et de la Réunion, fait que, « les seuils de tolérance étant largement dépassés », « avant la fin de la présente décennie, des conflits raciaux, avec leur cortège de haines et de souffrances, risquent de venir endeuiller la vie des habitants de l'Hexagone ». Dramatique perspective : le problème racial « empoisonnera la vie de générations de Français ». Pire encore : l'appel massif à l'immigration originaire du tiers monde, « les sources européennes étant près d'être tarées », aurait des conséquences que M. Delerm décrit ainsi : « Sur le plan international, on assisterait au déclin de la France, à la liquidation de sa langue comme instrument de communication et de son rayonnement, à une sorte de suicide collectif et en partie conscient ».

Aussi, demande-t-il que tout soit fait pour « décourager l'immigration africaine, mais bien plus encore l'immigration familiale antillaise et réunionnaise » ce qui, indique-t-il d'ailleurs « n'est guère possible avec l'actuel statut de la départementalisation ».

ON ne peut tenir pour négligeable ces prises de position. D'abord parce qu'elles reprennent, précisément, les idées exposées il y a quatre ans par M. Delerm dans son livre, et que celui-ci s'ouvrait sur une préface fort élogieuse de M. Michel Massenet, directeur de la Population et des Migrations au ministère des Affaires sociales. Ensuite, parce que, enveloppés dans un langage qui se veut objectif, voire scientifique, nous retrouvons ici certains des thèmes familiers de la propagande raciste.

En s'efforçant, jusque dans le choix des mots (« vague », « déferle », etc.), de présenter l'immigration des noirs comme une sorte d'« invasion », M. Delerm rejoint directement les campagnes de « Minute ». Il a, de toute évidence, une conception « raciale » de la nation française. Pour lui, un « européen » étranger est apparemment « plus français » qu'un enfant né et formé en France s'il n'est pas blond aux yeux bleus (2). Il estime actuellement à 300 000 le nombre des noirs en France, ce qui signifie que sur 1 000 personnes, il y a 6 noirs. Il faut avoir une répulsion morbide envers les « gens de couleur » pour prétendre que, dans ces conditions, « le seuil de la tolérance est dépassé ».

AVEC une redoutable subtilité, M. Delerm affirme que lui-même n'est pas raciste, mais qu'il craint le racisme des Français, qui augmenterait automatiquement avec le nombre des noirs. Pour empêcher ce racisme populaire, il préconise une sélection parmi les immigrés, c'est-à-dire... un racisme officiel. Cependant, comme seuls les immigrés du tiers monde sont susceptibles d'effectuer les travaux pour lesquels l'économie française sollicite une main-d'œuvre non-qualifiée, on aboutit à dénoncer cette immigration noire, en même temps qu'elle se trouve favorisée. On ne saurait avec plus d'élégance envenimer les préjugés que l'on affirme vouloir prévenir !

Le véritable problème n'est pas celui du nombre des noirs, mais celui de l'accueil des immigrés, de leurs conditions de vie, qui actuellement les isolent, les infériorisent, ce qui entraîne l'ignorance à leur égard, donnant prise aux campagnes de haine et aux calomnies. Présenter le racisme comme une fatalité inéluctable, c'est masquer les situations et les carences qui le rendent possible. Pourquoi M. Delerm ne fait-il pas de propositions en vue d'y remédier : sanctions contre la presse raciste, adoption d'une législation antiraciste efficace, mesures positives en matière d'éducation et d'information ?...

Aborder ainsi le problème traduirait plus de réalisme et d'esprit de responsabilité.

Albert LEVY

(1) 10 avril 1971.

(2) Dans « Cent millions de Français », M. Delerm décrit longuement les traits physiques de l'immigré « idéal », facilement assimilable.

Vin et pétrole

Les relations franco-algériennes ne seront plus, dit-on, des relations privilégiées. Mais l'ont-elles jamais été ?

POUR beaucoup, aujourd'hui encore, la conquête de l'Algérie fut la conséquence de la désinvolture avec laquelle un dey musulman traita le consul d'un roi catholique. Rédacteur en chef de « Minute », M. Brigneau évoque parfois rageusement le... temps des pirates.

Les légendes ont décidément la vie longue.

Un mauvais prétexte

En réalité, « l'Affaire du coup d'éventail » ne fut qu'un mauvais prétexte à la conquête.

« A l'origine, il s'agit du contentieux franco-algérien résultant du non-paiement par la France de livraisons de grains effectuées sous le Directoire, grâce à des avances du dey s'élevant à 70 000 piastres (350 000 francs-or soit 90 millions de francs 1955) », par deux négociants algériens, hommes d'affaires du dey (1). En 1800, « le montant en capital s'élevait déjà à 7 942 992 F (au moins 2 milliards de francs 1955) ». En 1801, avec les intérêts dus, la dette française s'élevait à près du double.

En 1817, un accord fut conclu entre Alger et Paris. Le dey acceptait une sensible réduction de la dette française. Mais celle-ci, dont les crédits furent votés le 21 juin 1820, ne fut jamais remboursée. Sur les 7 millions votés par les Chambres et acceptés par Alger, 4 millions 1/2 avaient été versés à l'un des créanciers sans que celui-ci reverse la part revenant au dey.

L'expédition d'Alger ayant eu lieu en 1830, il est difficile de soutenir que le différend financier et les trafics qu'il permit justifient la conquête.

Quant aux corsaires qui hantent les nuits de M. Brigneau, rappelons que « permanence de la course chrétienne et résistance à toute pénétration commerciale » entretiennent leur activité au Maghreb, du moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, période dans laquelle se situe la dernière phase de leur prospérité (2).

Pour Charles-Robert Ageron, l'expédition d'Alger fut « à la fois un expédient improvisé et un geste de politique intérieure, accompli par un gouvernement en difficultés qui recherchait une opération de prestige » (3).

Cependant, le gouvernement français prétendait à la souveraineté sur certaines parties du territoire maghrébin (4).

Le malheur des uns...

Depuis le 1^{er} septembre dernier, la France n'importe plus de vin algérien et le gouvernement a même fait pression sur les pays du Marché commun pour qu'ils boycottent l'Algérie dans ce domaine.



A.D.N.

L'Algérie a hérité d'immenses vignobles.

En dix années, les importations de vin avaient baissé de 55 %, passant de 14,4 millions d'hectolitres en 1960 à 6,5 en 1970. Cette diminution mettait déjà l'économie algérienne dans une situation très difficile. Le gouvernement algérien a décidé récemment l'arrachage de nombreuses vignes, ces vignes qui furent avec la non-industrialisation les principales conséquences économiques de la colonisation.

Pourquoi tant de vigne en Algérie ? Dans les années 1880, le phylloxéra atteint les vignobles français. La culture de la vigne



Le personnage qui hante M. Brigneau... (miniature de Mohamed Racim).

est alors lancée sur une grande échelle en Algérie. Les colons reçoivent des crédits à faible intérêt. Mais de mauvaises années arrivent (1887-1892). Le phylloxéra atteint l'Algérie cette fois tandis que le vignoble

français se reconstitue. « La crise viticole a des conséquences importantes : en effet, elle élimine impitoyablement les plus faibles donc les tout petits propriétaires au profit des grands domaines ; d'abord parce que leurs réserves sont vite épuisées par la mévente ; d'autre part, la reconstitution des vignobles phylloxérés qui exige des sommes importantes ne peut être le fait que de capitalistes. Un véritable reclassement social s'opère : le petit viticulteur disparaît, devient fermier ou s'en va ; il est remplacé par un grand propriétaire ou une société



A.D.N.

Depuis longtemps, les Algériens envisageaient la récupération des richesses naturelles du pays.

capitaliste. La concentration financière s'accompagne d'une véritable mutation économique : à « l'artisanat » primitif succède une sorte « d'industrie » de type capitaliste (1).

La légende du gros-colon-arrivé-par-lui-même a eu aussi la vie longue (notons en passant qu'un mouvement anti-juif se développait avec la crise : on « canalisait » ainsi le mécontentement des petits colons européens).

Devenue indépendante, l'Algérie se trouvait en possession d'immenses vignobles. La quasi-totalité des non-musulmans s'étant expatriée en 1961-1962, seule l'exportation du vin pouvait permettre leur conservation.

Mais l'Algérie devait subir les fluctuations du marché français et celles de la conjoncture politique. Parallèlement, le marché français subissait les effets du Marché commun européen.

Le pétrole en question

Le 5 septembre 1961, le général De Gaulle fixait publiquement, au cours d'une conférence de presse, la politique de son gouvernement dans le domaine du pétrole.

Il déclarait notamment : « Pour ce qui est du Sahara, notre ligne de conduite est celle qui sauvegarde nos intérêts et qui tient compte des réalités. Nos intérêts consistent en ceci : libre exploitation du pétrole et du gaz que nous avons découverts ou que nous découvrirons ».

Les relations franco-algériennes dans ce domaine ont traversé des périodes de tension.

La situation s'est aggravée dans la dernière période au point que le gouvernement français a déclaré « sans objet la poursuite des négociations pétrolières ». Le gouvernement algérien avait décidé de

prendre 51 % des parts des sociétés françaises et de fixer les indemnités. Déjà l'an dernier le colonel Boumediène avait souligné « la nécessité pour les pays producteurs d'arriver à l'intégration verticale des activités pétrolières, de l'extraction au marketing, pour éviter les intermédiaires qui prennent la plus grande part des revenus des pays producteurs ».

Si le chef de l'Etat français avait fixé en 1961 les perspectives de la politique pétrolière, les organisations politiques algériennes en avaient fait de même avant même que l'indépendance de l'Algérie ne soit proclamée (en 1962 déjà, les programmes du F.L.N. et du Parti communiste algérien se rejoignaient pour envisager la récupération des richesses naturelles de l'Algérie).

On pouvait concevoir une période de coopération franco-algérienne à la condition que les intérêts des deux pays soient scrupuleusement respectés.

La mentalité des dirigeants des groupes pétroliers français — qui avaient tendance à ignorer les accords passés — a précipité la crise qui couvait depuis longtemps. Le gouvernement, pour sa part, n'a jamais dévié de la ligne définie en 1961.

Pourquoi des immigrés ?

En janvier déjà, Minute titrait : « Dehors, les Algériens ! Ils n'ont plus leur place chez nous après le coup de force des pirates du pétrole » (« Minute » omettait de préciser que sur 1 F payé par le consommateur d'essence français, seulement 7,9 centimes revenaient à l'Algérie). Le 14 avril, c'était : « Algérie : ça suffit ! Ils nous chassent... Chassons-les ».

Les gens de « Minute » ne mettent pas en cause les énormes bénéfices réalisés par les groupes pétroliers français mais... les travailleurs immigrés, tout en sachant perti-

nemment que ceux-ci sont, dans la période actuelle, indispensables à l'économie française.

On estime à 382 547 le nombre de salariés algériens (5 965 femmes sur 57 927 et 376 582 hommes sur 397 411). « Les Echos » estimaient récemment, rappelons-le, à 790 F, le salaire moyen des Algériens.

En 1913, le gouverneur général de l'Algérie avait supprimé le permis de voyage entre les deux pays, facilitant ainsi le mouvement migratoire algérien.

En 1914, les autorités françaises envisageaient l'accroissement de l'émigration qui devait, selon elles, amener l'assimilation.

L'émigration ne reprit qu'après la guerre (100 000 personnes en 1924). La crise économique de 1930 frappa les immigrés algériens. « Alors qu'on pouvait estimer en 1930 leur nombre à 120 000, celui-ci tombait en 1932 à 65 000, en 1933 à 56 000, en 1934 à 50 000 et en 1936 à 32 000 » (5). Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, le mouvement d'émigration a augmenté sans cesse, sauf pendant les plus dures années de la guerre d'Algérie (1956-1960).

On trouve comme cause principale de l'émigration des Algériens le sous-développement dans lequel a été laissée l'Algérie. Le « tournant » dans la politique française ne date que de 1960. Alors seulement, on s'intéressa beaucoup plus à l'exploitation du pétrole qu'à celle de la vigne.

La politique d'immigration pratiquée par le gouvernement français permet à l'économie nationale de disposer d'une masse de main-d'œuvre non qualifiée. Les Algériens occupent des emplois insuffisamment pourvus par les Français : 47 % sont des manœuvres, 35 % des ouvriers spécialisés, 4 % seulement des immigrés algériens habitent un appartement.

La situation des Algériens, souvent présentée comme privilégiée, est à peu près la même que celle des autres immigrés.

Il suffit de visiter les taudis de la région parisienne, comme l'a fait l'an dernier M. Chaban-Delmas, pour s'en apercevoir.

Le gouvernement ne s'y trompe pas, qui n'envisage pas de s'opposer à la présence des travailleurs algériens en France.

Jacques TENESSI.

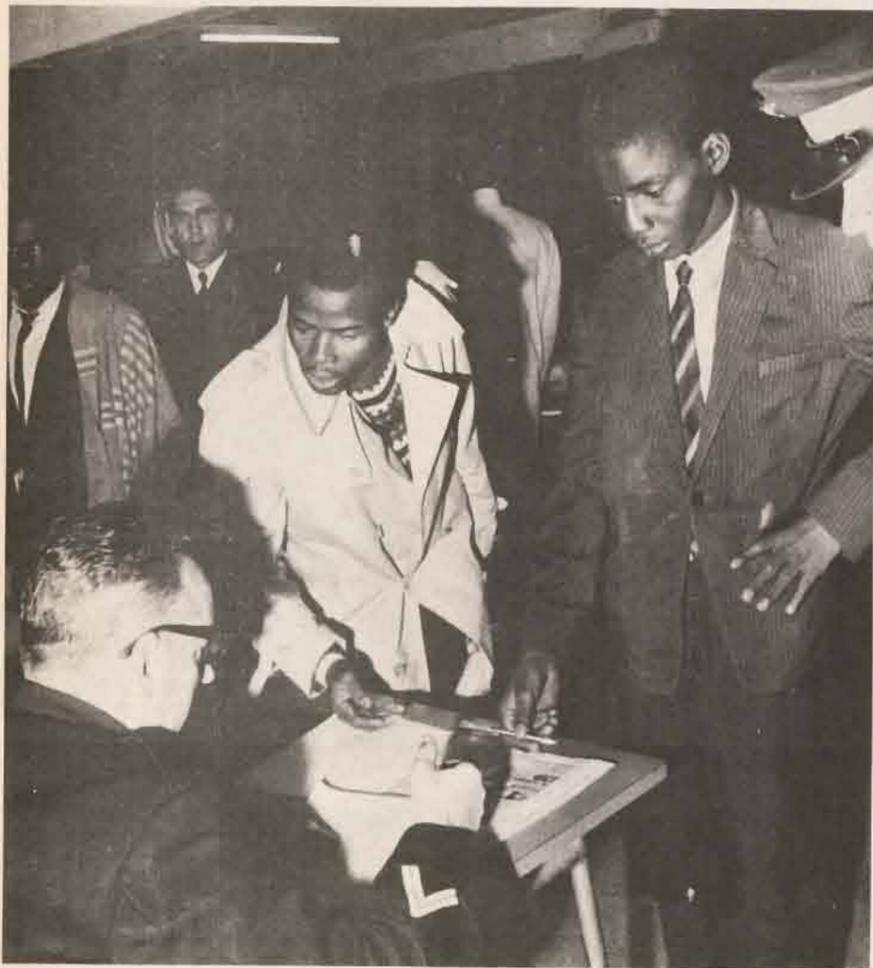
(1) Y. Lacoste, A. Nouchi et A. Prenant : « L'Algérie, passé et présent », Editions sociales (1960) ; (2) Lucette Valensi : « Le Maghreb avant la prise d'Alger », Ed. Flammarion (1969) ; (3) « L'Histoire de l'Algérie contemporaine », P.U.F. (1970) ; (4) Le 10 juillet 1829, le ministre des Affaires étrangères prétendait à la souveraineté sur la région de La Calle, à l'Est du pays ; (5) Jacques Augarde : « La Migration algérienne », Hommes et Migrations.



Immigration

Les négriers « gagnent » bien leur vie...

...mais ils « lâchent » parfois leurs victimes comme dernièrement à la frontière franco-espagnole...



Il est difficile d'expliquer la misère qui règne au pays.

LE 30 mars, un événement dramatique a marqué le Pays basque. Cela nous concerne au plus haut point.

Entre Ustaritz et Espelette, les gendarmes ont découvert 80 jeunes Africains affamés, glacés, parqués depuis trois jours dans une grange située en pleine campagne. Depuis trois jours ces 80 jeunes avaient été entassés là par des passeurs qui leur avaient fait franchir clandestinement la frontière. Privés de toute nourriture depuis leur arrivée, ils attendaient qu'un autre passeur vienne les chercher pour les conduire à l'étape suivante. Mais le passeur n'est pas venu... Ce sont les gendarmes qui surprisent ces 80 jeunes gens. Les journaux locaux ont décrit le drame. Ils ont montré ces jeunes, fatigués, accablés, yeux hagards, désespérés, se demandant pourquoi ! Cinq d'entre eux ont été hospitalisés à Bayonne, vu leur état. Les autres ont été refoulés par petits groupes de huit, après la nuit dans un cantonnement de C.R.S. d'Hendaye.

Ces jeunes ont fui leurs pays, Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali et Mauritanie, pour chercher du travail en France. Cette France qu'ils se sont représentée avant de partir. Mais ils n'ont rencontré que des négriers « travaillant » pour 200 ou 300 francs par « tête », les groupes pouvant bénéficier de tarifs spéciaux : 1500 francs pour dix. Ils ont déjà du payer 400 francs pour le voyage en autobus de Barcelone à Irun. Au moment favorable, ils étaient passés en France, où ils devaient être « ventilés » vers les différentes gares de la région frontalière.

Le malheur des uns fait parfois le sourire des autres

Ils ont été refoulés aussitôt sur l'Espagne dont ils avaient reçu un visa de transit pour un mois (!) Cet événement honteux et dramatique pose le problème de l'immigration et des passeurs.

Aujourd'hui, il y a en France 8000 à 10 000 travailleurs Africains non recensés. Autant dire sans carte d'identité, vraie ou fausse, sans sécurité sociale, sans garantie sanitaire. Que dire alors de leurs conditions d'emploi ? Les métiers les plus rebutants sont pour eux : hommes de peine, veilleurs de nuit, éboueurs, entretien de bâtiment, terrassement. Quant au logement, on se rappelle encore du 1^{er} janvier 1970 d'Auberwilliers.

Et pour ceux qui suivent les traditions séculaires, parcourant les sentiers du Pays basque connus d'eux seuls, qui leur permettent de passer au nez et à la barbe des douaniers, faut-il que parmi eux, certains aient changé les chevaux contre des hommes. Assurément ils dégénèrent, ceux-là qui, poussés par l'appât d'un gain facile, oublient que d'autres (ou eux-mêmes peut-être) ont parfois risqué leur vie pour faire « passer » la frontière aux victimes du nazisme. Aujourd'hui ils « gagnent » bien leur vie



et ne la risquent plus. « Passeurs » autrefois, ils se sont transformés en négriers.

Jean-Louis FOURRIER.

1) Le M.R.A.P. était intervenu auprès du ministre du Travail, M. Fontanet, pour que les Africains ne soient pas refoulés. D'autre part, le comité des Pyrénées-Atlantiques a multiplié les démarches et contribué activement à alerter l'opinion.

Participez à la souscription de

droit & liberté

Pourquoi viennent-ils ?

De nombreuses questions sont posées concernant l'immigration africaine, et les réponses données ne sont généralement pas satisfaisantes.

Pourquoi les travailleurs africains tiennent-ils absolument à quitter leur famille, leur maison, leur pays pour aller à l'étranger, en particulier en France ? Ces hommes sont chassés par la misère qui règne chez eux depuis des années. Ils ne voient pas la fin de cette misère, aucun espoir d'amélioration à l'horizon, car la situation économique de leurs pays s'aggrave chaque jour davantage. Ils préfèrent donc — souffrir pour souffrir — s'expatrier. Malgré leurs conditions de vie

en France, ils peuvent subvenir aux besoins les plus élémentaires de leur famille.

Dès le départ, ils sont la proie du trafiquant : « El Hadj », « celui qui revient de la Mecque » donc personnage assez respecté par les croyants et qui sert d'intermédiaire entre le futur candidat et les services du port de Dakar (policiers, services de navigation).

Pour avoir accès à la cale du bateau, ils paient environ 200 000 francs C.F.A. (4 000 francs). Au port de Marseille, ils sont reçus par certains personnages qui les font débarquer moyennant encore de l'argent. (1)

Tous ces fonds sont très souvent avancés par leurs

camarades qui se trouvent en France.

D'autres descendent à Casablanca. Là les trafiquants sont organisés pour les amener jusqu'à la frontière française via Barcelone. Quelquefois ces garçons sont refoulés, même plusieurs fois de suite. Ce qui explique que certains se suicident. D'autres, trop fatigués par le voyage, meurent d'épuisement.

Les accords existant entre la France et les pays africains devraient être modifiés. Dans l'état actuel, aucun Africain ne vient légalement, car les conditions des accords sont impossibles à remplir :

— Contrat de travail au départ ;

- Carte sanitaire ;
- Billet aller et retour ;
- Cautionnement ;
- Passeport visé par la Sûreté nationale (2).

Un Français peut partir au Sénégal avec sa seule carte d'identité nationale ou son passeport. Il y a donc là une discrimination.

De toute façon, tant que les populations resteront dans l'ignorance, rien ne pourra changer radicalement. La solution est au pays. Il faut que la masse prenne conscience de sa force : d'elle seulement viendra le changement.

Sally N'DONGO.

(1) Voir « Le livre des travailleurs africains en France » élaboré par l'U.G.T.S.F. (Editions F. Maspero).
(2) Pour le Sénégal au moins.

La Convention sur le racisme adoptée

La discussion a porté sur les possibilités d'application beaucoup plus que sur le principe de l'adhésion.

Le 15 avril dernier, l'Assemblée nationale a voté l'adhésion à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. 477 députés ont approuvé cette adhésion, aucun ne l'a désapprouvée. M. Sibeud (U.D.R.) s'est abstenu volontairement.

Le rapporteur de la commission des affaires étrangères, M. P.-B. Cousté (apparenté U.D.R.) a rappelé les réserves émises par le gouvernement : l'article 4 de la Convention — qui vise la propagande et les activités racistes — « ne saurait aller contre les libertés d'opinion, d'expression, de réunion et d'association, telles qu'elles sont garanties dans la Déclaration universelle des droits de l'homme » ; l'article 6 qui traite du problème du recours devant les tribunaux ne saurait engager le gouvernement à réviser la législation en vigueur ; la France refuse que le Comité international créé par la Convention puisse « recevoir et examiner des communications émanant de personnes et de groupes de personnes relevant de sa juridiction » contre elle-même ; la France refuse encore toute référence à la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Le véritable débat s'est ensuite engagé, dont nous publions ici de larges extraits :

M. Alain Terrenoire, rapporteur de la Commission (U.D.R.) : « Première question : la Convention est-elle conforme à l'esprit général de notre droit interne ? (...) Deuxième question : la loi pénale interne répond-elle à toutes les obligations posées par la présente Convention ? Autant la réponse à la première question est à coup sûr positive, autant le doute est permis devant cette seconde interrogation ».

M. Terrenoire rappelle que des parlementaires communistes, socialistes, P.D.M. et U.D.R. ont déposé des propositions de lois antiracistes (textes élaborés par le M.R.A.P.).

« C'est la position du gouvernement, telle qu'elle s'exprime dans l'exposé des

motifs du projet de loi, qui vient renforcer notre conviction que l'on ne peut éluder, sans examen plus approfondi, la question de savoir si notre arsenal pénal est suffisant pour réprimer toute action tendant à la discrimination raciale (...).

« L'une des lacunes les plus évidentes de notre législation interne réside dans la difficulté de la mise en mouvement de l'action publique par l'effet d'une plainte avec constitution de partie civile. Actuellement, en effet, une association qui désirerait se porter partie civile en cas de diffamation envers un groupe de personnes, devrait, pour être déclarée recevable à agir, faire la preuve d'un préjudice direct et personnel (...).

« Les réserves que le gouvernement entend faire, en particulier celle qui consiste à interpréter l'article 4 de la Convention comme n'imposant pas à l'Etat français de modifier sa législation répressive interne, paraissent, en définitive, étonnamment catégoriques.

« La Commission des lois a donc estimé qu'elle devait réserver le droit d'envisager ultérieurement, et après un examen approfondi, les modifications à apporter à la loi pénale, sur la base des propositions de loi qui lui sont soumises. »

M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, soutient néanmoins que « notre appareil répressif actuel est compatible, effectivement, avec les obligations prévues par la Convention ».



A.F.P.

« Il ne suffit pas d'adhérer à la convention »

M. Louis Odru (communiste) : « (...) Notre groupe ne partage point l'opinion du gouvernement, selon laquelle la législation française serait présentement très largement conforme à cette Convention et que, en conséquence, de nouvelles mesures législatives ne paraissent pas nécessaires pour son application.

« L'effort d'éducation et d'explication, l'action et l'union des antiracistes constituent, il est vrai, le rempart essentiel contre le racisme, mais il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre d'une législation efficace paraît également indispensable pour le combattre.

« Dans ce domaine, et nous rappelant les drames que le racisme a provoqués dans un passé récent, les déclarations de principe, pour si valables qu'elles soient ne sauraient suffire... »

« Sans doute, les manifestations de l'esprit raciste n'atteignent pas, en France, l'ampleur qu'elles connaissent dans certains pays étrangers.

« Les manifestations racistes existent ; elles ont même tendance à progresser et elles menacent d'empoisonner l'opinion publique.

« Ce racisme s'exprime par la parole et par les écrits, il se glisse dans les petites annonces des journaux, il souille les murs, il s'organise et menace, sous le sigle du mouvement fasciste « **Ordre nouveau** », dont le gouvernement a récemment autorisé et protégé le scandaleux rassemblement prétendument électoral du Palais des Sports à Paris.

« Des campagnes de haine sont menées par l'hebdomadaire « **Minute** », qui semble jouir d'étranges protections, cependant qu'un Xavier Vallat, ancien

commissaire aux affaires juives sous l'occupation, tente à nouveau de reprendre la parole.

« Les travailleurs nord-africains sont victimes d'attaques grossières, et nous avons constaté que la virulence de ces attaques était souvent fonction de l'importance de certains intérêts mis en cause, le pétrole par exemple. Sont victimes également de telles attaques les Africains, les gitans, les juifs. Nous n'avons pas oublié les scandales antisémites d'Orléans et d'Amiens... »

M. Odru demande au gouvernement, maître de l'ordre du jour de l'Assemblée, de faire venir en discussion les propositions de loi antiracistes déposées par son groupe. Il évoque ensuite la situation des immigrés.

« Si ces millions d'hommes et de femmes sont en France, c'est bien en application d'une politique gouvernementale d'immigration voulue et organisée d'un Plan à l'autre. Ils sont actuellement 3 500 000, dont 1 700 000 ont été introduits depuis 1958. Le VI^e Plan prévoit la venue de 600 000 autres personnes.

« 70 % de ces travailleurs immigrés arrivent actuellement dans notre pays sans être pourvus d'un contrat de travail, contrairement à l'ordonnance du 2 novembre 1945 instituant l'Office national d'immigration. Des chaînes de modernes négriers se sont même organisées pour les conduire jusqu'aux portes de ces usines où le patronat les tient à sa merci, et cela dans une période où les licenciements se multiplient et où le chômage s'étend.

« Ces travailleurs sont victimes de toutes les discriminations : bas salaires pour de durs travaux ; allocations familiales à taux réduit ; bidonvilles où parfois l'incendie et la mort interrompent à

jamais le rêve du travailleur ou de son enfant ; crainte perpétuelle de se voir refuser le renouvellement de la carte de séjour ; restriction au droit d'association, au droit de publier librement des journaux dans leur langue natale, expulsion sans pouvoir se défendre.

« Nous avons condamné, nous condamnons cette politique d'immigration poursuivie par le gouvernement au bénéfice du patronat (...).

« Le gouvernement auquel vous appartenez, M. le secrétaire d'Etat, ne donne pas son accord à l'article 15 de la Convention parce qu'il comporte une référence à la déclaration de l'assemblée générale des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

« Pour notre part, nous l'approuvons entièrement et sans réserve, ainsi que l'affirmation selon laquelle il est nécessaire de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme et à toutes les pratiques de ségrégation et de discrimination dont il s'accompagne.

« Nous voulons que ces pratiques disparaissent dans ce qui reste de l'ancien empire colonial français, les départements et territoires d'outre-mer (...).

« Il ne suffit pas d'adhérer à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales. Il faut encore et surtout faire entrer les principes dans la réalité de notre société.

« Notre groupe parlementaire communiste s'y emploiera de toutes ses forces avec l'appui actif de tous les travailleurs, de tous les démocrates français qui savent, comme l'indiquait Bertold Brecht dans une de ses pièces que « **le ventre est encore fécond, d'où est surgie la bête immonde** ».

Pourquoi autant de réserves ?

M. Paul Lacavé (Guadeloupe, apparenté communiste) : (...) « Pourquoi le débat est-il esquivé, et pourquoi autant de réserves dans l'exposé des motifs, réserves dont on peut craindre — il n'est

M. Lacavé présente ensuite la situation économique et sociale des départements d'outre-mer, revendiquant « le droit des peuples à prendre en main la gestion de leurs propres affaires si c'est leur volonté ».

M. de Lipkowski, qui répond à MM. Odru et Lacavé, affirme : « On ne peut pas dire que notre gouvernement encourage le racisme ».

Pour **M. Joseph Fontanet**, ministre du Travail, « tout en reconnaissant qu'un effort considérable reste à accomplir pour accueillir dans des conditions entièrement satisfaisantes une population étrangère de 3 millions de personnes, nous pouvons affirmer que la France demeure digne de la tradition d'hospitalité qui lui est universellement reconnue ».

M. Paul Stehlin (P.D.M.) explique enfin le vote positif de ses amis politiques, demandant cependant que la proposition de loi portant interdiction et dissolution des groupes racistes vienne en discussion, et « que le gouvernement rappelle, chaque fois que nécessaire, les principes de tolérance qui sont chers à tous les Français ».

Faites
abonner
vos amis
à
droit & liberté

Pour une véritable législation antiraciste

La ratification de la Convention est une étape. La loi ne permet pas l'application de la charte internationale

L'ASSEMBLEE nationale vient de voter le 15 avril 1971 l'adhésion de la France à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par l'O.N.U. lors de son assemblée générale de 1965 par 106 voix contre zéro.

En cette Année internationale de lutte contre la discrimination raciale, ce vote intervient à point nommé, et pour tardif qu'il soit — il aurait dû intervenir au moins depuis cinq ans — il faut en saluer l'importance dans le combat antiraciste.

Notre satisfaction serait aujourd'hui complète si le débat du 15 avril dernier avait abouti à une ratification sans réserves du texte de l'O.N.U. et si par ailleurs, certains propos inquiétants n'avaient été formulés par M. de Lippowski, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Il faut en effet noter la réserve formulée par le gouvernement français à propos de l'article 15 de la Convention de l'O.N.U. qui comporte une référence à l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux.

Mais à cette première préoccupation, s'en ajoute une autre, capitale pour les antiracistes. S'interrogeant sur la question de savoir si le Droit interne français relatif à la discrimination raciale était conforme aux prescriptions de la Convention discutée, M. de Lippowski a déclaré sans ambiguïté qu'il « n'a pas paru nécessaire de modifier notre législation pénale car notre appareil répressif actuel est compatible effectivement avec les obligations prévues par la Convention... » De tels propos ne manquent pas d'être inquiétants pour toutes les victimes du racisme, et pour tous les juristes qui sont contraints d'y apporter le démenti le plus formel.

Actuellement, le Droit positif français, relatif à la discrimination raciale, se situe par rapport à une double référence. D'abord, une déclaration d'intention : le préambule de la Constitution qui proclame les principes égalitaires exclusifs de toute ségrégation. Ensuite, un texte précis, le décret-loi du 20 avril 1939 qui a modifié les articles 32, 33 et 48 de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881.

Sans entrer dans le détail d'une analyse

juridique, notons simplement que les éléments constitutifs du délit de diffamation raciste prévu à l'article 32.92 de la loi du 29 juillet 1881 sont :

- l'allégation ou l'imputation d'un fait déterminé de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération d'une collectivité de personnes ;
- ces dernières appartenant soit à une communauté ethnique, soit à une race, soit à une religion déterminée ;
- allégation rendues publiques (discours, cris, menaces, tracts, imprimés, écrits, etc.) ;
- faites avec l'intention coupable ;
- et poursuivant le but d'exciter la haine entre les citoyens ou habitants.

Cette simple énumération traduit à elle seule le caractère complexe du délit et démontre à l'évidence les difficultés que peut rencontrer une collectivité ou le particulier diffamé désireux d'obtenir réparation.

Enfin, outre ces difficultés techniques de qualification juridique du délit, la loi ajoute d'autres exigences quant aux personnes pouvant s'estimer lésées, et ayant qualité pour déposer plainte.

Telle est schématiquement résumée l'économie de l'arsenal répressif français dont le secrétaire d'Etat a déclaré qu'il était satisfaisant.

Compte tenu de cette singulière affirmation, il faut s'interroger sur l'application pratique de cette loi. L'examen de la jurisprudence est tout simplement édifiant.

Qu'en est-il d'un particulier qui s'estime diffamé à travers un propos raciste visant la collectivité ethnique ou religieuse à laquelle il appartient ? Un certain Goata qui avait écrit dans une lettre : « Il est malheureux que Hitler n'ait pas grillé tous les juifs » fut poursuivi par un particulier. La cour d'appel de Paris, par arrêt du 3 mai 1967 déclare que l'article 33 de la loi n'a pas pour but « d'apporter à certaines per-



Les gens d'« Ordre nouveau » peuvent impunément injurier les travailleurs immigrés.

sonnes prises particulièrement une protection particulière à cause de leur race... » Le plaignant fut débouté et M. Goata relaxé !

Parfois, il est vrai que le particulier diffamé ou injurié obtient réparation, mais à condition qu'il soit nommé diffamé (« M. X. est un sale juif ») et non parce que le groupe ethnique auquel il appartient l'a été (« Tous les nègres sont syphilitiques »).

Reste alors l'action des « groupes » prévue par la loi. Mais rien n'est plus vague juridiquement parlant. Dépourvu de personnalité juridique, le Groupe dont parle l'article 32 constitue à vrai dire un non-sens juridique. A moins d'englober la totalité des juifs de France dans le cas d'un article diffamatoire visant les juifs, il est impossible à « un groupe » de se considérer comme la « partie lésée » visée par l'article 48 de la loi.

Qu'en est-il des Associations ? Aucune d'entre elles ne peut se prétendre représentative de la totalité de telle ou telle communauté. C'est ce qui explique la constance de leurs échecs devant toutes les juridictions où elles interviennent pour faire sanctionner les diffamations racistes. Même lorsque les Tribunaux et les Cours d'appel admettent que les « imputations injurieuses et diffamatoires sont caractérisées », ils s'empressent par ailleurs de déclarer irrecevable l'action des Associations au motif devenu classique que « la collectivité plaignante n'étant pas personnellement visée par l'écrit incriminé, on ne saurait admettre qu'une action lui appartienne pour assurer devant les tribunaux, la répression d'une infraction qui, même si elle était légalement constituée ne peut être poursuivie que sur la plainte de ceux qui en sont directement victimes ». Le M.R.A.P. en sait quelque chose, pour s'être vu régulièrement opposer l'irrecevabilité même lorsque le sérieux de ses plaintes n'était pas contesté.

Il est vrai que la loi avait prévu que l'action publique pouvait être mise en mouvement par le Parquet. Mais, la vérité oblige

à reconnaître que les poursuites spontanément diligentées par le Parquet, à l'occasion d'écrits racistes diffamatoires sont pratiquement inexistantes.

Devant une telle situation qui, en fait, confère la plus totale impunité aux auteurs d'écrits racistes et quelque peu habiles et laisse désarmé le particulier ou une collectivité victime d'une diffamation, le représentant du gouvernement pouvait-il ainsi qu'il le fait se décerner un certificat d'auto-satisfaction ? Nous ne le pensons pas. Tous les juristes qui ont eu à se préoccuper de ce problème ne partagent pas cet optimisme officiel et préconisent une modification des textes actuels.

Les propositions de loi élaborées par le M.R.A.P., pleinement conformes aux recommandations de la Convention internationale, tendent à réprimer effectivement l'injure, la diffamation et la discrimination racistes. Nos textes ont été repris intégralement par des parlementaires appartenant à quatre groupes : communistes, socialistes, centristes et U.D.R. Qu'une telle unanimité apparaisse sur des textes préparés par notre Mouvement, témoigne de la nécessité d'une réforme. Mais le dépôt de plusieurs propositions de loi ne peut suffire. Seul le gouvernement peut les inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée et permettre le vote des mesures qui s'imposent.

**

« Le Racisme ne passera pas » déclarait le Premier ministre, le 20 avril dernier en réponse à certaines allusions outrageantes pour les travailleurs algériens. Il faut en prendre acte et l'en féliciter.

Le Parlement vient de voter la ratification de la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale. C'est une excellente étape qu'il convient d'apprécier.

Mais rien de tout cela n'est suffisant !

Que tous les groupes actuellement représentés à l'Assemblée appuient les propositions du M.R.A.P., voilà qui devrait inciter le gouvernement à agir.

La France, terre d'asile ? La France, pays des Droits de l'homme ? En cette Année internationale de lutte contre le racisme, c'est en instaurant une véritable législation antiraciste fraternelle, à la mesure de notre temps et de la dignité humaine, que les traditions de ce pays conserveront leur propre dignité.

Fred HERMANTIN.

La prison pour qui ? ou le paradoxe ouest-allemand

BEATE KLARSFELD a été arrêtée le 1^{er} avril à Cologne. Elle avait tenté d'enlever l'ex-colonel SS Kurt Lischka. Elle a été libérée sous caution il y a quelques jours et sera jugée le 19 juillet prochain. Elle risque 23 années de prison.

Circonstance embarrassante pour les autorités, elle n'a pas été appréhendée le jour de la tentative d'enlèvement mais plus tard alors qu'elle remettait en compagnie de Raph Feigelson, au pro-

cureur du Tribunal de première instance, des documents à charge contre Kurt Lischka et Herbert Hagen qui s'étaient particulièrement illustrés dans la répression antijuive, notamment, en France occupée.

Les deux dossiers en fait, ne représentent que des éléments de tout un contexte qui fait que des centaines de criminels de guerre vaquent à leurs occupations en Allemagne fédérale et y coulent des jours heureux.

Le bourreau de Tulle et d'Oradour, entre autres...

Et l'on assiste à ce paradoxe à peine imaginable que Lammerding bourreau de Tulle et d'Oradour entre autres, a pu mourir paisiblement dans son lit après avoir fait de fructueuses affaires pendant de longues années et que ce sont les militants antinazis qui risquent, si nous n'y prenons garde, d'être condamnés. Cela parce qu'ils auront dénoncé le scandale.

Les lois allemandes nous dit-on, sont à l'origine de cette situation. Il est vrai que l'une d'elle prévoit qu'on ne peut rejurer, en R.F.A., un criminel de guerre condamné à l'étranger. C'est le cas de Lischka condamné en France par contumace. Une autre loi interdit toute extradition des nazis. Ainsi le tour est joué qui garantit l'impunité de quelques centaines de criminels de guerre. Il n'y a pas d'autre explication à la quiétude dont bénéficient Molinari, Defregger, Lischka, Hagen et leurs semblables.

Une vigilance nécessaire

Certains pensent que cette situation peut changer quand la convention judiciaire mise au point entre Paris et Bonn permettant à la Justice allemande de rouvrir les dossiers des criminels de guerre, sera appliquée. Il convient d'être très prudent. Le contenu de cette convention est pas encore connu.

R.C.

La protestation du M.R.A.P.

LE M.R.A.P. a rendu publique, le 7 avril, une déclaration, reproduite par la presse, s'élevant contre l'arrestation de Beate Klarsfeld et dénonçant le scandale de l'impunité des criminels de guerre en République fédérale allemande.

D'autre part, il a participé avec vingt organisations de la Résistance et de la Déportation à une démarche auprès de l'ambassade ouest-allemande, pour exprimer l'émotion de l'opinion française.

Réponse à un Bengalis

MON ami, au Biafra, il y avait « les affaires ». Elles motivent les engagements. Elles n'ont d'ailleurs privé les assistés ni du massacre ni de la faim... Votre lutte n'est qu'une histoire pakistanaise.

Et puis, cher lointain, vous n'êtes guère connus de nous que pour être mêlés à un irritant problème démographique et d'aucuns s'inquiètent qu'on n'ait pas toujours la chance d'être silencieusement complice d'une solution de cyclone; il faut donc accepter le massacre des hommes par les hommes — cette chère vieille habitude — comme une nécessité.

Quant à faire appel à la Justice, Frère, gardez-vous en ! L'affaire Calley vous en doit instruire. Aux tribunaux Nuremberg, on ne juge que les vaincus !

Jean CUSSAT-BLANC.

en bref

Menaces d'expulsion

Quinze familles portugaises sont menacées d'expulsion, à Plaisir, dans les Yvelines.

Elles ont reçu un avis leur ordonnant de quitter la cité du Bon-Temps avant le 1^{er} juillet.

Les motifs invoqués sont les mêmes pour toutes : dégradation des locaux, bruit etc. Seul le nom change sur les avis d'expulsion.

Est-ce bien sérieux ?

On construit actuellement de beaux immeubles à proximité d'un bidonville. L'existence même de ce bidonville gêne la vente. L'existence d'immigrés également ?

Un défi à la médecine

La Revue d'Hygiène et de Médecine sociale publie le rapport présenté par le professeur Etienne Bernard, de l'Académie de Médecine, aux Journées de médecine sociale de 1969.

Le professeur relève que « le risque tuberculeux est beaucoup plus élevé » parmi les immigrés que dans la population française : 2 à 3 fois pour les Portugais, 8 à 10 fois pour les Algériens, 30 à 40 fois pour les Africains.

« Il y a une façon simpliste, égoïste, de voir les choses, souligne-t-il : les travailleurs immigrés en France, venant surtout d'Afrique, paient un lourd tribut à la tuberculose. Ils risquent d'y accroître l'endémie tuberculeuse, défendons-nous contre eux.

« Non ! Défendons-les eux-mêmes, c'est l'attitude qui convient. Et ne cessons pas de penser à la cruelle inégalité qui existe à l'heure actuelle ».

« Cette inégalité, ajoute-t-il, a quelque chose de scandaleux, quand nous disposons aujourd'hui des moyens pour guérir la tuberculose et pour la prévenir. Les enfants et les adultes des pays sous-développés doivent pouvoir en bénéficier. Le contraire devrait apparaître comme un défi à la médecine et à l'entraide sociale ».



U.P.I.

Contre la guerre d'Indochine

Les massacres perpétrés au Viêt-nam et dans les autres pays d'Indochine par les troupes américaines sont dénoncés, aux Etats-Unis mêmes, avec de plus en plus de vigueur, et le mouvement contre la guerre s'amplifie.

Le 24 avril, 500 000 personnes manifestaient à Washington et plus de 250 000 à San-Francisco. Ce sont les foules les plus nombreuses jamais rassemblées aux Etats-Unis contre la guerre d'Indochine.

Les jours précédents, des milliers d'anciens combattants du Viêt-nam avaient manifesté et plusieurs centaines d'entre-eux avaient jeté sur les marches du Capitole les décorations qu'ils avaient obtenues au Viêt-nam.

Le 23 avril, 2 500 personnes se réunissaient à la cathédrale de Washington à l'appel du « Mouvement des Officiers concernés ».

Parmi elles, 300 officiers d'active en uniforme...

**

Le M.R.A.P. participe aux manifestations pour la paix au Viêt-nam qui se déroulent en France les 8 et 9 mai, à l'appel de 40 organisations.

Pour Angela Davis

Angela Davis, la jeune militante communiste noire américaine, a déclaré à un journaliste français, J.-C. Allanic (« L'Humanité », 30 avril), que « tous les combats contre le racisme sont solidaires ».

Emprisonnée sous l'inculpation de complicité de meurtre, Angela Davis a confirmé que l'accusation portée contre elle était « une machination politique ». Elle n'en risque pas moins la peine de mort : l'Etat dans lequel elle doit être jugée, la Californie, est peut-être celui des Etats-Unis qui a les juges et les autorités les plus racistes (le gouverneur Reagan l'avait fait exclure de l'Université en 1969).

Au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, M^e Thorne, l'un des avocats d'Angela Davis a invité les Français à adresser lettres et messages au gouverneur de Californie et au président Nixon.

Le VI^e Plan et les immigrés

Le gouvernement a étudié le texte définitif du VI^e Plan. Alain Vernholes, commentateur du « Monde », relève que les auteurs du Plan ont estimé que « les travailleurs français se détournent souvent de l'industrie pour aller s'employer dans le secteur « tertiaire », qui offre des conditions de travail moins pénibles pour des rémunérations souvent équivalentes, voire supérieures. Aussi, le rapport du VI^e Plan propose-t-il d'améliorer les conditions de travail, et notamment celles des salariés occupant les emplois sans qualification, qui deviennent de plus en plus l'apanage des travailleurs étrangers ».

C'est donc dans la perspective de remplacer les immigrés par des Français qu'on envisage l'amélioration des conditions de travail...

Il est prévu pendant les cinq années du Plan, que le solde migratoire se traduira par une augmentation du nombre des travailleurs étrangers s'élevant à 80 000 par an.

Menées fascistes

Dernièrement, un commando d'« Ordre nouveau » agressait à Villejuif des militants du Mouvement de la jeunesse communiste.

Cette agression n'est pas la première, on le sait.

A Arcueil, Ordre Nouveau a barbouillé des inscriptions sur les bâtiments publics et tenté d'organiser une manifestation au marché.

Par ailleurs, des monuments ont été profanés, comme à Orléans ou à Nevers.

On peut se poser la question : où en est l'enquête ouverte par les services de police à la suite du meeting fasciste du Palais des sports de Paris ?

Le souvenir des camps

Le 14 mai 1941 étaient créés les premiers camps d'internement de juifs en France, à Pithiviers et à Beaune-la-Rolande.

Cet anniversaire — en raison de la recrudescence des menées fascistes — revêt cette année une importance particulière.

L'Amicale des Anciens déportés juifs (1) organise le 14 mai à 20 h 30 une Académie du souvenir, à l'Hôtel moderne, place de la République à Paris. Le 16 aura lieu un pèlerinage à Pithiviers et à Beaune.

(1) 14, rue de Paradis, Paris (10^e).

Mort d'un dictateur

Le sanguinaire dictateur François Duvalier, « président à vie » d'Haïti, est mort le 21 avril.

Après un règne absolu de 14 ans, il laisse un pays dans lequel l'espérance de vie est de 35 ans, 90 % des 4 millions d'habitants de Haïti sont illettrés, le Trésor est vide, l'agriculture archaïque, l'industrie touristique inexistante.

Duvalier avait à sa disposition une police particulière, les « tontons macoutes » qui avaient tout pouvoir de supprimer qui ils voulaient. Ceux-ci se chargeaient des basses besognes ordonnées par le dictateur, abandonnant aux requins les corps de leurs victimes.

Le 13 janvier, François Duvalier désignait son fils Jean-Claude, 20 ans, comme futur « président à vie ».

Les « tontons macoutes » restent omniprésents.

Des faits qui...

● Selon « Le Canard enchaîné » (14 avril), « Ordre nouveau » compterait parmi ses nouveaux adhérents un certain nombre d'anciens membres du service d'action civique (S.A.C.).

● Au Lycée Carnot, devant des élèves de 2^e, un professeur a déclaré que la Résistance française avait été un acte de banditisme et que les camps de concentration avaient été une mise en scène !

● Les restes calcinés d'un membre des « Panthères noires » ont été découverts en Californie. Amon Bennett avait été tué par balles, son corps brûlé et ses os brisés et éparpillés.

● M. Georges Sinamalé a entrepris le 10 mars une grève de la faim. Candidat aux élections municipales à Saint-André (Réunion), il avait été arrêté à l'issue d'une manifestation puis emprisonné.

● Matelot de la marine marchande, originaire de Rouen, Harry Aht a été emprisonné le 2 novembre 1970 pour avoir choisi de faire un service civil plutôt qu'un service militaire. La loi n'accorde que 15 jours aux objecteurs de conscience pour demander le service civil. Il est reproché à Harry Aht de ne pas avoir rédigé sa demande, alors qu'il était en mer !

● Un attentat perpétré contre la mission commerciale soviétique à Amsterdam a fait 20 blessés.

● Victime d'un attentat commis par des fascistes croates, l'ambassadeur de Yougoslavie à Stockholm est décédé.

● Détenu pendant cinq mois au Brésil, un jeune Américain, Peter Jarvis, a confirmé que la pratique de la torture était générale dans les prisons du pays. En particulier, des parents « sont torturés en présence des détenus que l'on veut faire parler ».

● Une délégation culturelle autrichienne a récemment visité Amsterdam. Elle comprenait un ancien officier S.S.

● Le général El-Assad, chef de l'Etat syrien a déclaré à un représentant du « Nouvel Observateur » : « Je m'apprête à recevoir une délégation de citoyens juifs pour écouter leurs doléances, comme j'ai écouté celles des autres citoyens ».

● Un livre antisémite, « Le peuple juif dans notre temps » a été retiré de la vente en Norvège.

● Le 16 août 1971, un monument à la mémoire des juifs de Bialystok (Pologne) victimes du nazisme doit être inauguré.

● 372 450 personnes ont visité l'ancien camp de Buchenwald (République démocratique allemande) en 1970. 269 838 visiteurs — dont 142 694 adolescents — sont venus de R.D.A. même.

● A Barcelone, la police a fermé les locaux de la société des amis des Nations unies.

● La reine Juliana des Pays-Bas a fait un don de 800 000 F en faveur du programme de lutte contre le racisme du Conseil œcuménique des Eglises.

● L'achat et la mise en circulation par les bibliothèques et les foyers militaires du livre de l'Abbé Jean Toulat, « La bombe ou la vie », (« Droit & Liberté » n° 299) sont interdits par ordre du ministère de la Défense.

● Des meetings et des manifestations en faveur de la paix groupant plusieurs milliers de jeunes se sont déroulés récemment en Israël. Pour la première fois, des appels à la désobéissance militaire ont été lancés. « Si cet état d'esprit se développait et si la révolte des couches défavorisées s'étendait, le gouvernement pourrait, à la longue, se trouver en difficulté », écrit Victor Cygielman (« Le Nouvel Observateur »).

... donnent à penser

Que signifie le "dialogue" avec l'Afrique du Sud ?

Un dirigeant de la résistance sud-africaine répond à M. Houphouët-Boigny

Président de la Côte-d'Ivoire, M. Houphouët-Boigny a déclaré qu'il avait accepté le « dialogue » avec l'Afrique du Sud.

Pour lui, « l'apartheid est une question qui dépend de la juridiction de l'Afrique du Sud ».

Un représentant de l'A.N.C. dit ce qu'il en pense dans cette déclaration exclusive qu'il a remise à « Droit & Liberté » :

QUI a intérêt au « dialogue » proposé entre l'Afrique du Sud raciste et quelques Etats d'Afrique noire ?

Tout d'abord, il faut souligner que les dirigeants qui, comme Houphouët-Boigny et Tsiranana, souhaitent établir des relations économiques et politiques avec le gouvernement de Prétoria, le font sans avoir consulté les victimes de l'apartheid, la majorité africaine opprimée et exploitée de l'Afrique du Sud.

En outre, les Etats africains qui acceptent les ouvertures de Prétoria violent délibérément les décisions adoptées unanimement par l'Organisation de l'Unité africaine, qui appellent au soutien des Mouvements de libération en Afrique du Sud, Namibie, Rhodésie et dans les territoires sous domination portugaise, qui appellent aussi à l'isolement de l'axe Pretoria-Salisbury-Lisbonne.

Nous déclarons fermement que, s'il doit y avoir quelque négociation que ce soit concernant la destinée de la majorité noire opprimée d'Afrique du Sud, c'est le peuple sud-africain lui-même qui est seul qualifié pour négocier. Les dirigeants sud-africains tels que Nelson Mandela ont été condamnés à de longues peines de prison, pour avoir commis le crime d'exiger la liberté et la dignité pour leur peuple.

Il convient de rappeler que le dialogue entre les divers gouvernements blancs de l'Afrique du Sud et le peuple africain, s'est poursuivi pendant un demi-siècle. C'est en raison de son échec que les organisations représentatives des Africains, comme le Congrès national africain, ont décidé de recourir à la lutte armée, la persuasion pacifique s'avérant impossible.

Depuis 1946, les Nations unies tentent de persuader l'Afrique du Sud d'accorder l'indépendance au territoire sous mandat du Sud-Ouest africain (Namibie) et cela sans succès.

Alors, pourquoi le dialogue ?

Le régime sud-africain a jugé opportun de développer ouvertement sa politique impérialiste en Afrique. On peut en constater d'ores et déjà les manifestations :

1° Agressions militaires, comme on le voit par l'occupation illégale du Sud-Ouest africain, l'envoi de troupes pour aider le régime illégal de Rhodésie, et le soutien aux forces portugaises.

2° Mainmise économique sur les Etats africains les plus faibles tels que le Malawi et Madagascar.

3° Tentatives pour rompre l'isolement politique du régime de Prétoria par l'instauration de contacts diplomatiques avec les Etats d'Afrique noire.

Dans toutes ces manœuvres, l'Afrique du Sud bénéficie de l'appui actif des principales puissances occidentales : Grande-Bretagne, France, Etats-Unis, Allemagne fédérale. Ces puissances qui possèdent d'immenses intérêts économiques dans les mines, l'agriculture et l'industrie de l'Afrique du Sud, puisent abondamment dans les richesses de ce pays. La claire illustration de ces dangereuses manœuvres vient d'être donnée par la virulente attaque que le Premier ministre d'Afrique du Sud, Vorster, vient de lancer contre M. Kaunda, président de la Zambie.

D'autres initiatives se préparent pour susciter une grave division en Afrique, conduisant à la création de deux blocs antagonistes, l'un militant, l'autre conservateur. Dans un style nouveau, c'est toujours la vieille politique consistant à diviser pour régner. Cette manœuvre est destinée à dresser les Africains contre les Africains pour le plus grand profit de l'impérialisme.

Tennyson MAKIWANE
Directeur des Affaires extérieures
du Congrès national africain

* LE DOSSIER
DU MOIS

L'apartheid contre le sport



A la conférence de presse tenue à Paris, de gauche à droite : Albert Lévy et Fred Hermant, secrétaire-général et vice-président du M.R.A.P., Dennis Brutus et Chris de Broglio, président et secrétaire de SAN-ROC.

LA non-sélection de Roger Bourgarel dans l'équipe française de rugby à XV invitée en Afrique du Sud a provoqué un malaise certain. La plupart des spécialistes estiment que cette décision n'était pas inspirée par des considérations exclusivement sportives.

Lors de la conférence de presse qu'ils ont tenue le 29 avril au siège du M.R.A.P., Dennis Brutus et Chris de Broglio, président et secrétaire du SAN-ROC (Comité sportif non-racial d'Afrique du Sud) ont évoqué le précédent du joueur de cricket d'Oliveira. Tandis que les autorités sud-africaines déclaraient que ce sportif « de couleur » serait accueilli s'il figurait dans l'équipe britannique, des pressions occultes (révélées par une indiscretion) s'exerçaient pour empêcher sa désignation. En fin de compte, le voyage n'eut pas lieu.

On ne saurait dire s'il en a été ainsi dans le cas de Bourgarel. Cependant, même si son éviction n'avait pour but que de lui éviter des vexations au pays de l'apartheid, il reste que le racisme qui sévit en Afrique du Sud a pesé sur le comportement des sélectionneurs français.

Tout en nous réjouissant des vives réactions que leur attitude a provoquées, et en exprimant à Roger Bourgarel notre entière sympathie, il convient de souligner que l'incident dont il a été victime n'est à nos yeux qu'un aspect du problème.

Car comment admettre que les sportifs français, qui refusent une sélection de caractère racial dans leur propre équipe, acceptent de se produire avec une équipe sud-africaine, sélectionnée, elle, précisément sur une telle base ? Le *fair play* qui doit prévaloir dans toute rencontre, la belle devise : « Que le meilleur gagne », n'ont pas droit

de cité en Afrique du Sud. Les sportifs noirs, exclus de toute compétition avec les blancs, ne sont jamais sélectionnés dans les équipes représentatives, leurs performances ne sont pas homologuées dans les championnats nationaux.

Sur les 7 000 joueurs de rugby noirs que compte l'Afrique du Sud, a indiqué Dennis Brutus, il s'en trouverait certainement quelques-uns qui se qualifieraient pour jouer parmi les Springboks, si la sélection se réalisait sur une base non-raciale.

Cette violation des règles sportives s'appliquant à toutes les disciplines, de nombreuses fédérations nationales et internationales, de même que le Comité international olympique ont décidé de rompre leurs relations avec l'Afrique du Sud tant que l'on n'y pratiquerait pas un sport honnête. Mais la Fédération française de Rugby s'obstine. Et, tandis que le gouvernement de Prétoria intervient grossièrement et sans relâche dans la réglementation des échanges sportifs, le gouvernement français, muet, laisse faire, renonçant à prendre ses responsabilités. Il est vrai que les « bons rapports » dans ce domaine sont l'indispensable complément des fournitures d'armes et de fructueuses relations économiques. C'est cela, selon les bons apôtres, « ne pas mêler la politique et le sport »!

« L'affaire Bourgarel » a montré clairement que tout rapport avec l'Afrique du Sud raciste ne peut être que malsain et dégradant. La poursuite des échanges avec ce régime ne peut que porter atteinte au renom du sport français.

L'Année internationale de lutte contre le racisme ne devrait-elle pas être l'occasion de mettre fin à cette regrettable situation ?

15 hommes face à l'apartheid

Le 3 avril dernier avait lieu au Cap, en Afrique du Sud, un match de sélection des meilleurs joueurs blancs de cricket. Dès le coup d'envoi, un joueur expédiait la balle hors des limites du terrain et ses coéquipiers se retiraient. Leur directeur remettait alors à un responsable de la Fédération une note protestant contre la décision du gouvernement de Pretoria de refuser que des joueurs non blancs soient retenus dans la tournée qui doit se rendre en Australie. « Les joueurs, disait cette note, pensent que le temps est venu d'exprimer leurs vues. Nous appuyons la demande de la Fédération de sélectionner des joueurs non blancs. Le mérite est le seul critère sur un terrain de cricket. »

Cette protestation a provoqué une certaine sensation dans un pays où le racisme est la loi d'airain. Le sport n'échappe pas à cette loi. Tout comme d'ailleurs le spectacle sportif puisque les spectateurs non-blancs sont parqués aux plus mauvaises places sur les stades. Pire encore, les non blancs sont parfois carrément interdits, comme spectateurs dans certains stades. C'est le cas à Bloemfontein (Etat libre d'Orange) où le XV de France doit rencontrer une équipe d'Afrique du Sud au cours de sa prochaine tournée (1).

La coutume a bon dos

Ces faits ont été vérifiés en 1967 quand une commission du Comité international olympique, présidée par Lord Killanin, enquêta en Afrique du Sud.

La position du gouvernement sud-africain est parfaitement claire. Elle a été exprimée, en 1963, par J. de Klerk, ministre de l'Intérieur et a force de loi aujourd'hui encore. Voici un extrait de sa déclaration : « La coutume sud-africaine veut que, à l'intérieur des frontières de la République, les blancs et les non-blancs pratiquent le sport séparément. En ce qui concerne le sport en dehors de nos frontières, le gouvernement s'attachera à suivre les usages des autres pays, mais il désire que les membres des autres pays, lorsqu'ils visitent l'Afrique du Sud se soumettent à nos règles. La participation à des tournois sportifs mondiaux

« Européens seulement ». Ce n'est pas l'image la plus tragique de l'apartheid...



ou à des compétitions où des équipes mixtes de représentants d'Afrique du Sud constitueraient une seule équipe ne peut être acceptée. »

La « coutume » a bon dos ! Elle n'est qu'un pauvre alibi qui voudrait faire oublier la répression féroce à laquelle recourent les autorités pour imposer l'apartheid dans tous les domaines.

Cette conception et la pratique qui en découle — il n'y a, par exemple, aucun record homologué quand il s'agit d'un non-blanc, et, pour les sélections en équipe nationale il n'est pas question, même s'il est supérieur, qu'un noir ou un métis soit retenu — cette conception et sa pratique ont amené le C.I.O. à refuser la participation de l'Afrique du Sud aux Jeux Olympiques. Pour les mêmes raisons, des Fédérations aussi importantes que celles de l'athlétisme, de la boxe, du cyclisme, de l'escrime, du basket, de la gymnastique, du football, de la lutte, etc., l'ont exclue ou suspendue.

La montée de la réprobation,

Le geste de l'équipe de cricket, venant de blancs, est un indice encourageant. Il est cependant certain que le mouvement de réprobation est beaucoup plus développé et organisé chez les non-blancs. Déjà en 1958, sous le patronage de l'écrivain Alan Paton, s'était créée la South African Sports Association (S.A.S.A.) dont les objectifs étaient de développer le sport parmi les non-blancs, de lutter contre le racisme d'une manière coordonnée. Sous l'impulsion de son secrétaire, Dennis Brutus, des négociations s'étaient engagées avec les organisations blanches, les fédérations internationales, le C.I.O.

Ces négociations ont échoué. Alors s'est créé le South African Non Racial Olympic Committee (S.A.N.R.O.C.) dont les buts sont de promouvoir un sport non racial et la lutte contre les organisations sportives racistes qui représentent indûment l'Afrique du Sud sur l'arène mondiale.

Ces initiatives eurent un grand retentissement national et international. Elles aidèrent de nombreuses fédérations étrangères, de nombreux sportifs à méditer, à prendre conscience. Et si, jusqu'à présent, elles n'ont pas permis un quelconque infléchissement de la pratique raciste, elles n'en ont pas moins contribué à braquer les projecteurs de l'opinion universelle sur cette conception dégradante du sport.

La réprobation s'est manifestée concrètement en Grande-Bretagne. Ce qui est compréhensible puisque l'Afrique du Sud était, il n'y a pas si longtemps, membre du Commonwealth. C'est ainsi qu'en 1970 une campagne fut déclenchée outre-Manche contre la mise sur pied d'une tournée de l'équipe de cricket en Afrique du Sud, les autorités racistes ayant fait savoir qu'elles ne désiraient pas recevoir D'Oliveira, joueur mondialement connu, d'origine sud-africaine, mais noir.

Lors de la tournée des Springboks, l'équipe nationale sud-africaine (blanche) de rugby, l'année dernière en Grande-Bretagne, d'importantes manifestations des adversaires de l'apartheid ont perturbé les différentes rencontres. On a

(1) Selon un journaliste sud-africain, interviewé à France-Inter à 13 h le 28 avril, la municipalité de cette ville viendrait de modifier cette loi. C'est, pour ce représentant de l'Afrique du Sud, une « concession » d'importance. Le journaliste a cependant confirmé, d'une manière souvent embarrassée, que ces « concessions » ne modifiaient en rien les règles qui régissent le sport dans ce pays. Il demeure un exercice et un spectacle racial.

même pu relever ce phénomène unique dans les annales journalistiques anglaises : un chroniqueur sportif réputé, Christoffer Ford, a refusé d'écrire une seule ligne sur ces matchs dans le très austère « Guardian ».

Il est inutile de multiplier les exemples. Il faut cependant les rappeler au moment où le XV de France s'apprête à effectuer entre mi-mai et mi-juin, une importante tournée en Afrique du Sud.

Il est certain que ce déplacement de

notre équipe fanion provoquera des remous, alimentera des polémiques, suscitera des protestations. En ce domaine on ne peut passer sous silence la nouvelle intervention du S.A.N.R.O.C. ni celle de M. Jean-Claude Ganga, secrétaire général du Conseil supérieur du sport en Afrique qui représente la plupart des Etats africains. Celui-ci prie MM. Comiti et de Beaumont d'intervenir auprès de la Fédération française de rugby (F.F.R.) pour qu'elle annule ce

projet qui « risque de constituer un encouragement officiel des sportifs français à la discrimination raciale ».

Posée en ces termes la tournée du XV de France déborde largement le seul cadre sportif où veut l'enfermer certains commentateurs et des organisateurs oublieux de ce qu'est réellement la vocation du sport. Vocation que de Coubertin a si parfaitement résumée dans la Charte des J.O.

On nous a répondu : Bourgairel. Cela

En 1925, à Francfort-sur-le-Main..

C'ETAIT en 1925 à Francfort - sur - le - Main, donc sous la République de Weimar.

La municipalité de cette ville venait d'organiser une exposition sur la vie des tribus de l'Afrique noire et avait fait venir à grands frais quelques familles africaines comprenant notamment des « négresses à plateaux ».

J'avais à l'époque onze ans et nos professeurs nous amenaient voir cette exposition car elle était installée juste en face de notre lycée.

C'est en effet à cet endroit que se trouvait le jardin zoologique de la ville.

Personne ne s'étonnait alors que ces hommes et femmes soient parquées juste à côté des cages réservées aux singes.

Quinze ans plus tard la plupart de mes camarades de classe et la presque totalité de mes professeurs se trouvaient eux-mêmes derrière les barbelés des camps de concentration nazis.

En 1936, Hitler autorisait des sportifs noirs et juifs à participer aux jeux Olympiques de Berlin, alors qu'à cette époque les juifs étaient déjà exclus des équipes nationales allemandes.

Mais, quand malgré leur appartenance à des « races inférieures », ces sportifs avaient le mauvais goût de décrocher des médailles, comme Jesse Owens, ce coureur noir américain trois fois médaille d'or, ou Herta Meyer, cette juive allemande, pré-

mière au fleuret dame, Hitler et les dignitaires nazis quittaient la salle pour ne pas assister à la remise de leurs décorations.

Or, mes professeurs et camarades m'auraient consi-

déré comme fou si, à l'époque, j'avais eu l'idée de leur dire que c'était une honte de parquer des hommes et des femmes dans un jardin zoologique et qu'il était de leur devoir de s'opposer avec la

dernière énergie à cette honte et ceci dans leur propre intérêt.

Tout comme les journalistes sportifs eussent considéré comme observations aberrantes si je leur avais dit que l'admission de quelques noirs ou juifs à ces Jeux Olympiques servait seulement à dédouaner le régime bestial de Hitler et qu'il n'y avait pas lieu de s'extasier devant le « libéralisme racial » et la parfaite organisation de ces jeux.

En lisant le présent dossier, vous verrez que les mêmes problèmes se posent actuellement en Afrique du Sud, mais il existe une différence notable entre les deux situations.

En effet, nous ne sommes plus en 1925 ou 1936 mais en 1971.

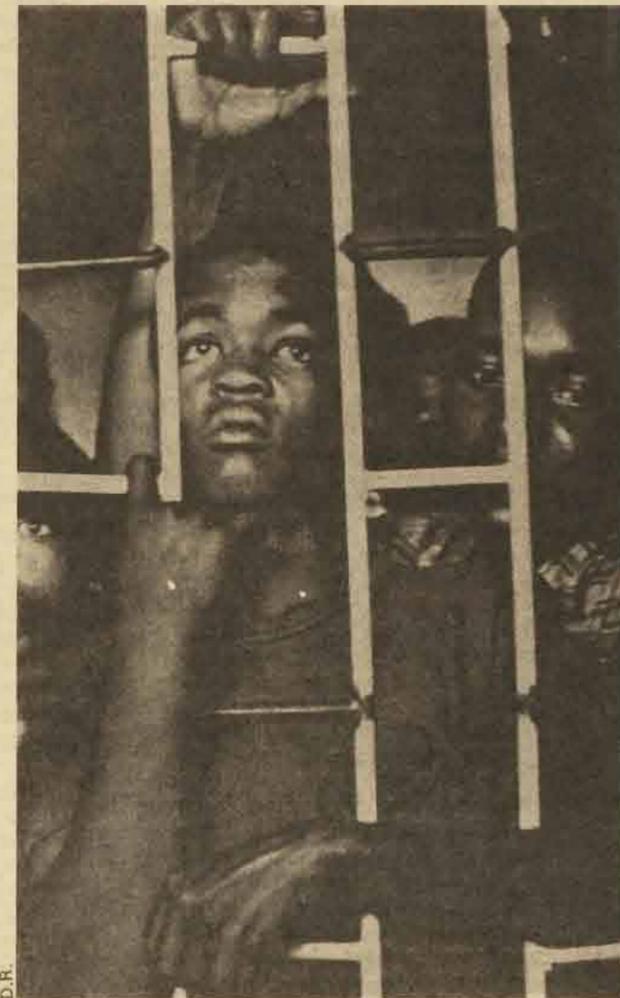
C'est-à-dire que maintenant nous savons.

Nous savons que le racisme mène à Auschwitz et à la guerre, et personne ne peut plus ignorer ce qui se passe dans la lointaine Afrique du Sud, ni dire que ces événements ne le concernent pas directement.

Nous savons que les hommes et les femmes noires y sont traités comme des animaux, même si le territoire sur lequel ils sont parqués, est de dimension beaucoup plus vaste que le petit jardin zoologique de Francfort.

Ces faits nous concernent directement et le monde doit y réagir.

Manfred IMERGLIK.



Ce qui se passe aujourd'hui, personne ne peut plus l'ignorer.

→ aurait été une victoire qu'un noir joue avec des blancs sur un stade sud-africain. Et, preuve à l'appui, puisque le gouvernement sud-africain annonce que, désormais, les équipes étrangères se produisant sur son territoire pourront compter des sportifs de couleur, on tentait de justifier le déplacement de l'équipe de France.

Plaçons-nous donc sur ce terrain. Si l'exemple que nous allons citer n'aborde pas encore le fond de la question, il en fournit une approche éloquente. Selon la loi sud-africaine, « un noir américain séjournant en Afrique du Sud peut, dans une ville de ce pays, être accosté dans la rue par un agent de police qui estime que « de par son apparence il est manifestement membre d'une race ou d'une tribu aborigène d'Afrique » et être requis d'exhiber son carnet de références. Il est présumé être africain et, en conséquence, il peut être arrêté s'il n'exhibe pas ce document. » (« L'apartheid dans la pratique », publication de l'O.N.U.).

Roger Bourgarel n'est certes pas américain, mais selon la formule rituelle sud-africaine il est « apparemment non-blanc ». S'il n'accepte pas de se confiner sur les stades ou dans sa chambre d'hôtel il n'est pas exclu que de telles vexations lui soient réservées dans le climat qui sévit là-bas et qu'entretient la presse. Et ses équipiers ? Les lois sud-africaines sont sévères pour les blancs qui fréquentent les noirs et cohabitent avec eux.

La brèche ouverte

Mais, plus fondamentalement, peut-on considérer que la tournée française « ouvre une brèche » dans le système de l'apartheid, comme un matraquage naissant et bien organisé dans certaines revues spécialisées, à la radio et à la télévision tend à le faire croire ? Le doute est permis au vu des prises de position des organisations sportives non blanches d'Afrique du Sud et d'un grand nombre de fédérations d'autres Etats africains.

Nous pouvons raisonnablement penser que le gouvernement sud-africain poursuit l'objectif principal qui est de sortir de l'isolement où il est confiné. Et pas seulement sur le plan sportif. Ce qui justifie de sa part quelques éventuelles concessions de façade concernant les équipes étrangères, sans modifier son attitude de principe. Cette « brèche » ne concerne pas les sportifs non blancs. Peut-on admettre, comme l'écrit M. Ganga à MM. Comiti et de Beaumont « que le pays de la liberté, de l'égalité et de la fraternité encourage la discrimination raciale » ?

Il est navrant que ce soit une équipe française qui ouvre donc une brèche, bien réelle celle-là, dans le front uni des sportifs du monde entier qui ont condamné le racisme et se refusent toujours à rencontrer les représentants d'un pays qui pratique le sport sur une base raciale. Il ne peut s'agir d'un pas en avant quelconque dans la lutte contre l'apartheid mais bien d'un succès remporté par l'Afrique du Sud. Les titres des journaux du Cap et de Johannesburg sont assez significatifs à cet égard. Il n'est pas douteux, d'autre part, qu'une telle initiative aura des répercussions importantes et perturbera grandement les relations sportives entre la France et les autres pays d'Afrique, dont l'action anti-apartheid est connue. Les démarches de M. Ganga devraient faire réfléchir les autorités françaises compétentes.

Demeurer, en la matière, au seul plan sportif serait d'ailleurs malaisé et ne justifierait ni la satisfaction constatée en Afrique du Sud à l'occasion de cette tournée, ni l'engouement soudain de quelques commentateurs qui ne nous avaient pas habitués à s'engager dans de telles croisades.

Un aveu de taille

D'autres considérations éclairent d'un jour cru la destinée exacte de l'expédition sud-africaine. Les sportifs, certes, se défendent de mêler la politique au sport. Nous les comprenons. Ils ont également prouvé — les rugbymen français en particulier sur tous les terrains du monde — que le racisme leur est étranger. C'est pourquoi cette tournée apparaît incompatible avec l'idéal sportif qu'ils incarnent. Peut-être

comprendront-ils mieux les passions qui entourent leur déplacement en Afrique du Sud quand ils apprendront que la France est au 4^e rang, après le Royaume-Uni, les U.S.A. et la République fédérale allemande, des pays commerçant avec le régime sud-africain et qu'elle est surtout son premier fournisseur d'armes : ces armes dont il est prouvé qu'elles assurent le maintien de l'ordre — sur le plan sportif comme sur tous les autres — dans toute l'Afrique australe. Et cela, en opposition avec les résolutions et recommandations de l'O.N.U. « L'Observer » de Londres citait, le 22-9-1968, une déclaration de M. Ben Schœman, dirigeant du Parti nationaliste sud-africain qui va directement au fond du problème : « Si une équipe de rugby française compte un membre de sang mêlé et si nous refusons de le laisser rentrer et jouer chez nous, nous pourrions détruire notre amitié et nos bonnes relations avec son pays, et alors de qui obtiendrions-nous les armes avec lesquelles nous avons constitué nos forces de défense ? »

Alors ? Peut-être que les sportifs, les amis du sport, l'ensemble de ceux qui condamnent le racisme devraient-ils méditer ces paroles du Gallois John Taylor, 13 fois international de rugby, prononcées après une tournée en Afrique du Sud : « Je n'aime pas que la politique se mêle au sport, mais ce sont les Sud-Africains qui l'ont introduite. J'ai longuement et difficilement réfléchi et je suis arrivé à la conclusion que je devais m'abstenir de jouer contre eux. Si je jouais, j'aiderais à perpétuer un état de fait que je réprouve. » Pour définir la démarche qui s'impose.

Roger CHONAVEL.

Le M.R.A.P. condamne les échanges sportifs avec l'Afrique du Sud

LE Conseil national du M.R.A.P. réuni le 25 avril à Paris, s'est livré à un examen approfondi de la criminelle politique d'apartheid poursuivie en Afrique du Sud, et des soutiens qu'elle reçoit, notamment en France.

Il s'est préoccupé en particulier du prochain départ de l'équipe française de rugby, qui va à l'encontre des condamnations prononcées par de nombreux organismes sportifs internationaux, notamment le Comité olympique, envers les pratiques racistes en vigueur dans le sport sud-africain.

Ce voyage, loin de se placer en dehors de la conjoncture politique, s'inscrit dans le cadre des relations et soutiens extérieurs que le gouvernement raciste de Pretoria recherche pour perpétuer le régime d'apartheid, et dont l'O.N.U. demande instamment la cessation. Les sportifs de couleur, l'ensemble de la population africaine, ne peuvent qu'y voir un encouragement à la ségrégation et aux discriminations dans le sport, comme dans tous les domaines, en violation flagrante des règles universellement reconnues.

Le Conseil national du M.R.A.P. attire l'attention des pouvoirs publics et des sportifs français sur les graves implications et les regrettables conséquences que ne manquerait pas d'avoir le maintien de tels échanges.

L'émotion après l'éviction de Bourgarel

LA non-sélection de Roger Bourgarel, dans le XV de France qui doit se rendre en Afrique du Sud, a provoqué de nombreux commentaires dans la presse du 27 avril.

C'est ainsi que *Combat*, sous le titre : « Le XV de l'apartheid », écrit notamment : « La France avait l'occasion de rappeler qu'elle fut longtemps le pays de la liberté, de l'antiracisme. La F.F.R. a fait un choix et l'on peut penser que cette provocation face à l'opinion ou cette faiblesse par rapport aux exigences sud-africaines reste dans la ligne des décisions récentes. »



Bourgarel, « coupable » de ne pas avoir la peau blanche.

Pour *L'Aurore* : « La seule « surprise » reste l'éviction de Bourgarel ». De son côté *Paris-Jour* écrit : « La publication de la liste définitive des 27 participants à la tournée en Afrique du Sud provoquera certainement maintes discussions passionnées. Motif : l'éviction de dernière heure du « coloured man » stadiste toulousain Roger Bourgarel... Les adversaires de l'apartheid vont hurler d'indignation et clamer que les dirigeants du rugby français n'entendent pas le problème de cette façon ».

L'Humanité, quant à elle, constate : « Le fait le plus important réside dans la non-sélection du Toulousain Roger Bourgarel... Il est bien vrai que les Sud-Africains avaient admis la venue de Bourgarel qui les dédouanait tout en utilisant leurs journaux pour le déconsidérer sur le plan sportif... Le régime d'apartheid est, hélas, un fait qui demeure en Afrique du Sud, même si à la F.F.R. on veut l'ignorer. »

L'Equipe considère qu'une « double erreur » a été commise dans la sélection dont la première est : « L'éviction de Bourgarel, lorsqu'on connaît le contexte passionnel qui entoure cette tournée française, combattue par les organismes sportifs d'Afrique noire et par le SANROC (Comité non racial sud-africain) estimant que ce voyage de l'équipe de France est un encouragement à la politique raciste de l'Afrique du Sud... En toute objectivité, et malgré certains reproches qui peuvent être faits au jeu de Bourgarel, celui-ci mérite d'être classé dans les trois meilleurs ailiers français, depuis le départ à XIII de Jean-Marie Bonal et, par conséquent, d'aller en Afrique du Sud, sur le seul critère de sa valeur. Dans le contexte que l'on sait, sa mise à l'écart est pire qu'une erreur, une faute. » Et *L'Equipe* publie un autre article au titre significatif : « Pourtant Bourgarel était en jambes ».

La Croix pose la question en ces termes : « Les reproches que l'on fait à Bourgarel pour justifier sa mise sur la liste des remplaçants éventuels, c'est-à-dire son mauvais match contre les Gallois, sont bien minces... ».

Le Monde de son côté, constate : « La tournée en Afrique du Sud posait aux sélectionneurs nationaux un problème particulier en raison de la politique raciale pratiquée par ce pays. La présence dans les rangs de l'équipe de France du joueur guadeloupéen Roger Bourgarel, pouvait indisposer les Sud-Africains, mais, d'autre part, on eût mal compris que ce joueur fut écarté à cause de la couleur de sa peau. En ne le retenant pas parmi les titulaires, le comité de sélection sembla avoir opté pour une solution de compromis et admit implicitement que le fait était politique. »

Ils n'étaient pas valables !

LES ségrégationnistes sud-africains, pour expliquer la pratique raciale dans le sport, prétendent que les sportifs non-blancs ne sont pas suffisamment valables pour représenter leur pays dans les compétitions internationales. Voyons donc quelques faits.

● En 1948, l'haltérophile Ron Eland n'était pas jugé valable pour représenter l'Afrique du Sud. Il partit en Angleterre et participa pour le compte de celle-ci aux J.O. de Londres. Plus tard il devint champion de l'Empire britannique.

● Jake Ntuli, boxeur, émigre en Grande-Bretagne et, peu de temps après, devient champion de l'Empire britannique des poids mouches.

● Papwa Sewgolum émigre lui aussi et peut ainsi exprimer son talent. Il gagne l'open de golf des Pays-Bas. C'est à ce moment seulement que la presse sud-africaine le découvre. Quelques mois plus tard il remportera d'ailleurs un tournoi international en Afrique du Sud.

● McKenzie, haltérophile, quitte son pays. Deux ans après, en Jamaïque, il enlève le titre de champion du Commonwealth britannique. Il représente souvent la Grande-Bretagne dans les compétitions internationales et a participé aux derniers Jeux Olympiques de Mexico.

● Steve Mokone, joueur de football, doit quitter l'Afrique du Sud pour atteindre la célébrité en Hollande, en Espagne, en Italie notamment.

● Basil d'Oliveira, joueur de cricket, était boycotté dans son pays. Il émigre en Grande-Bretagne en 1960. Dès 1962 il est intégré à l'équipe nationale du Royaume-Uni et participe à de nombreuses rencontres internationales. Il y a deux ans, quand l'équipe anglaise s'appretait à effectuer une tournée en Afrique du Sud, les dirigeants sportifs de ce pays firent savoir qu'ils ne désiraient pas recevoir ce joueur coté.

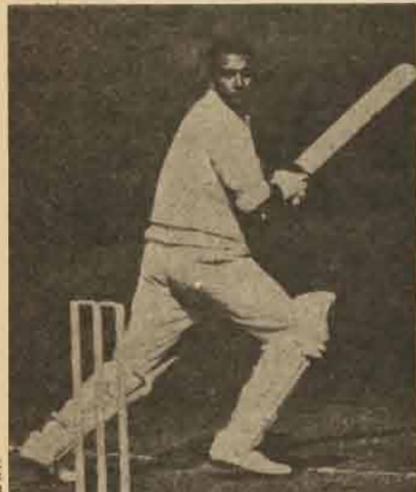
**

Sur ce phénomène de l'émigration des sportifs non-blancs d'Afrique du Sud il est utile de donner l'avis de l'Association olympique (blanche) d'Afrique du Sud (S.A.O.A.). Dans une déclaration rendue publique par ses dirigeants, en 1959, nous lisons notamment : « Les sportifs non-blancs qui cherchent à se faire reconnaître sur le plan international sont inspirés par des motifs politiques. »

Un rugbyman australien : « Ce que j'ai vu en Afrique du Sud »

A l'heure où le Quinze de France se prépare à effectuer sa tournée en Afrique du Sud, il nous semble opportun de donner la parole à un sportif qui s'est senti concerné par ce problème. Un sportif éminent, puisque Anthony Abrahams a été plusieurs fois sélectionné au poste de deuxième ligne dans l'équipe nationale d'Australie. Il a notamment participé à la tournée de 1969 dans cette même Afrique du Sud où le racisme est inscrit dans la Constitution.

● Pourriez-vous nous décrire votre expérience pratique de l'été de 1969 ?
— **Anthony Abrahams** : En tant que joueur de rugby et qu'avocat, j'ai pu me rendre compte des conséquences sociologiques, humaines et légales de l'apartheid dans le domaine du sport. Les équipes sud-africaines sont toujours



Basil d'Oliveira, joueur de cricket, a acquis une notoriété mondiale après avoir émigré d'Afrique du Sud.

composées de joueurs blancs, les noirs jouant entre eux dans des conditions lamentables et ne pouvant jamais rencontrer d'équipes étrangères qui ne soient pas de leur race. La ségrégation existe aussi dans le public, lorsque celui-ci n'est pas entièrement « européen ». Les noirs et les métis sont alors relégués aux places les plus défavorables et souvent des barrières de fil de fer barbelé sont élevées entre les deux groupes. Les noirs soutiennent d'ailleurs systématiquement l'équipe visiteuse, mais lorsqu'il est évident que leur attitude est un désaveu du régime en place, la police intervient avec brutalité, charge à la matraque ou lâche ses chiens. A la suite de cette expérience, six joueurs internationaux australiens

(Jim Boyce, Paul Darveniza, Terry Forman, Barry McDonald, Jim Roxburgh et moi-même), ont décidé de tout faire pour éviter que leur équipe fasse une nouvelle tournée en Afrique du Sud.

● Il est courant d'entendre dire que la politique et le sport sont deux domaines séparés...

— Ils sont au contraire intimement liés ; c'est évident en Afrique du Sud, où le gouvernement a introduit la politique dans le sport. Jouer là-bas laisse entendre que l'on accepte l'apartheid, car obligation est faite de se conformer aux lois racistes qui régissent la vie de tous les jours. Les réceptions, par exemple, tendent à lier davantage les deux pays et ce serait particulièrement le cas pour la France qui vend déjà des armes à l'Afrique du Sud. Les autorités de ce pays prétendent que ces ambassadeurs que sont les équipes étrangères soutiennent l'apartheid. L'Afrique du Sud est un pays isolé, géographiquement et politiquement, et le sport est, pour ses dirigeants, un moyen privilégié de sortir de cet isolement. Ceci explique l'importance du rugby pour la minorité blanche, c'est presque une religion. Pour beaucoup, toute victoire confirme la supériorité de leur race : « Nous nous sommes passés des noirs et pourtant nous avons gagné ».

● Certains prétendent qu'il est bon d'être en relations avec ce pays, car on peut ainsi l'amener à changer de politique, du moins en matière sportive.

— C'est le « bridges argument », qui n'a aucun fondement. Les racistes au pouvoir ne modifient leur attitude que lorsque leurs intérêts les y obligent. Lorsque la Nouvelle-Zélande a menacé d'annuler sa tournée si on n'acceptait pas des métis dans son équipe, les autorités ont fait machine arrière, tout en qualifiant ceux-ci de « blancs d'honneur »,



Photo Sport

Arthur Ash est sans aucun doute l'un des porte-drapeaux du tennis des U.S.A. Plusieurs fois, il lui a été refusé de se produire en Afrique du Sud. Pour la couleur de sa peau. Actuellement, le gouvernement sud-africain laisse entendre que le champion noir pourrait être reçu. Mais il y met de telles conditions que la question est toujours en suspens.

mais en Afrique du Sud rien n'a changé, les noirs ne jouent que contre les noirs, et dans quelles conditions... Il faut refuser tout compromis inadmissible. D'un point de vue strictement égoïste, d'ailleurs, la France, qui se veut tournée vers l'Afrique, risque de perdre beaucoup si elle continue de collaborer avec ce pays.

● Que pouvez-vous dire alors aux joueurs français ?

— Qu'on ne peut prétendre : « Nous sommes neutres, nous ne nous préoccupons que du rugby ». Jouer là-bas équivaut à un acte politique, à un appui au régime de l'apartheid — et ce serait particulièrement grave pour Bourguère. Les journaux de Johannesburg disent d'ailleurs qu'il ne fera pas partie de l'équipe de France car il est « techniquement stupide ». Il faut refuser de jouer en Afrique du Sud tant que les conditions n'auront pas changé. C'est un moyen efficace de combattre le racisme, en cette Année internationale de lutte. Ce n'est pas seulement une nécessité politique : on peut changer ses opinions, pas la couleur de sa peau...

Propos recueillis
par Michel BOSCH.

L'apartheid dans la pratique

LES quelques exemples qui vont suivre sont extraits d'un document réalisé par le groupe de l'apartheid auprès du secrétariat de l'O.N.U. Cet ouvrage, « L'apartheid dans la pratique », illustre dans la vie courante les lois qui régissent l'apartheid en Afrique du Sud.

— Quand une gare ne comporte qu'une salle d'attente, la loi autorise le chef de gare à réserver cette salle à l'usage exclusif des blancs et toute personne non blanche qui y pénètre sciemment commet une infraction pénale et est passible d'une amende de 140 dollars maximum ou d'une peine d'emprisonnement de 3 mois maximum.

— Une personne qui dirige un hôpital établi dans une ville après 1937 et qui y admet un Africain (sauf en cas d'urgence), sans l'autorisation du

ministre de l'Administration et du Développement bantou commet une infraction.

— Il est illégal pour un Africain, en toute circonstance, de rendre visite à un ami qui travaille dans des locaux situés dans une ville sans la permission du propriétaire ou de l'occupant légal desdits locaux.

— Un mariage légal contracté à l'étranger entre un Sud-Africain et une femme de couleur est nul et non avenu en Afrique du Sud.

— Le ministre de l'Administration et du Développement bantou peut, avec le concours des autorités urbaines locales, interdire aux Africains, par notification dans la Gazette, d'assister à un service religieux en ville s'il juge peu souhaitable que le nombre d'Africains qui assistent d'ordinaire à ce genre de service soient rassemblés dans une église.

— Dans certaines zones déterminées, une personne qui, sans l'autorisation écrite de l'administration, prend la parole à une réunion quelconque à laquelle assiste plus de dix Africains, se rend coupable d'un délit et sera passible d'une amende de 840 dollars au maximum ou d'une peine d'emprisonnement de trois ans au maximum.

— Aucun Africain ne peut faire partie d'un jury pour un procès pénal, même si l'accusé est africain.

— Si un Africain auquel il a été ordonné de quitter une région déterminée refuse d'obtempérer, le président de la République aura toute latitude pour ordonner que, en l'absence de tout procès devant une juridiction ou de toute nouvelle enquête, ledit Africain soit arrêté, détenu et expulsé de ladite région selon une procédure sommaire.

Des chiffres qui parlent

Population totale de l'Afrique du Sud : 18,7 millions.

Répartition :

Africains : 12,7 millions
Blancs : 3,6 millions
Métis : 1,9 millions
Indiens : 0,5 million

Education : Répartition des crédits alloués pour 1965-66 :

Africains : 9 %
Blancs : 77 %
Métis : 10 %
Indiens : 4 %

Moyenne de vie :

Africains : 40 ans
Blancs : 64,6 ans
Métis : 44,8 ans
Indiens : 55,8 ans

Personnes atteintes par la tuberculose (pour 100 000 habitants) :

Africains : 460,7
Blancs : 34,9
Métis : 436

Salaires journaliers moyens (pour 1966) :

Blancs : 6 livres 16 s 6 d
Africains : 8 s 10 d
Rapport blancs/Africains : 15,2 pour 1.

Justice :

Entre juillet 1963 et juin 1965, 281 condamnations à mort ont été prononcées en Afrique du Sud, 194 ont été exécutées. Ce qui représente 47 % de l'ensemble des exécutions opérées dans l'ensemble du monde durant la même période et deux exécutions par semaine.

(Sources de ces informations : « Annual Survey of Race Relations », 1968, « The Economist », 29 juin 1968.)

**Avez-vous renouvelé
votre abonnement
à**

**droit &
liberté**

Aberrant !

Aryens d'honneur

En 1962, alors que le gouvernement de Prétoria souhaite développer les relations commerciales avec le Japon, il est fait appel aux sportifs japonais pour des rencontres en Afrique du Sud. Des nageurs et gymnastes nippons se rendent donc dans ce pays. Mais les lois raciales existent, ces champions ne sont pas blancs ! Le gouvernement tourne la difficulté : ils ont été considérés comme blancs. Mais ils ne sont jamais revenus en Afrique du Sud, en raison de la situation fort embarrassante où ils s'étaient trouvés. Fâcheux précédent : Hitler, aux pires moments de sa politique raciste, avait déjà décerné aux Japonais le titre « d'aryens d'honneur ».



« Non-Européens et marchandises »...

Une demi-heure plus tard...

Pour impressionner le C.I.O., fut organisé, en 1962, en Afrique du Sud, un marathon « non racial ». Deux noirs sont invités à y participer. Ils prennent donc le départ... une demi-heure après les concurrents blancs. Ce qui ne les empêche pas d'en remonter le plus grand nombre. L'expérience ne s'est jamais renouvelée.

Sous la pluie

Lors d'un tournoi open de golf en Afrique du Sud, c'est l'Indien Papwa Sewgolum qui l'emporte. Comme il faut bien le récompenser, on lui remet sa médaille sur le terrain et sous la pluie. Quant aux autres récompenses, elles furent remises aux blancs au cours d'un banquet, où les serveurs étaient... Indiens.

Du gaz dans l'apartheid

Un officiel du Comité olympique sud-africain expliquant pourquoi les Africains sont exclus des équipes de natation, déclarait l'année dernière :

« Certains sports ne conviennent pas aux Africains. En ce qui concerne la natation, l'eau bouchant leurs pores, ils ne peuvent se débarrasser du gaz carbonique, et sont donc très vite fatigués... »

A la même époque, un journaliste sportif sud-africain blanc câblait à un journal londonien : « Les non-blancs s'intéressent très peu à la natation, au water-polo et aux sports équestres, et n'ont donc pas de candidats dans ces disciplines. »

A rapprocher de la déclaration du dirigeant sportif nazi bien connu, Ritter von Halt aux Jeux Olympiques de Berlin en 1936 : « L'unique raison, expliquait-il, qui a empêché les juifs de se qualifier pour les Jeux est le fait qu'aucun juif n'avait l'envergure nécessaire pour être intégré dans l'équipe olympique... Heil Hitler ! »



En Angleterre, le mouvement anti-apartheid est très actif. « En Afrique du Sud, il n'y a que 19 % de blancs — où sont les Springboks africains ? » demandent ces manifestants.

Un témoignage éloquent

Le révérend C.-Edward Crowther actuellement évêque-adjoint du diocèse de Californie, qui durant son séjour en Afrique du Sud, où il avait été nommé évêque de Kimberley et de Kuruman, fut arrêté et expulsé pour avoir dénoncé l'apartheid, a assuré du 6 mars au 1^{er} avril une tournée de conférences en Australie et en Nouvelle-Zélande, dans le cadre de l'Année internationale contre le racisme.

Dans un article publié par « Apartheid », il déclarait en substance :

« Le sport, en Afrique du Sud, est politique. La politique et le sport se nourrissent l'un de l'autre pour soutenir la ligne gouvernementale de suprématie blanche. De même que dans chaque aspect de la vie en Afrique du Sud, la ségrégation sévit dans le sport. Considérées comme des divertissements à l'échelon national

dans certains pays, les manifestations sportives en Afrique du Sud constituent des éléments essentiels au maintien du joug de la minorité blanche. Les compétitions interraciales sont naturellement interdites. Une stricte séparation et une extrême inégalité se manifestent tant dans l'entraînement que dans la présence des spectateurs à n'importe quelle manifestation sportive. Les conditions dans lesquelles vit la majorité des 16 millions de non-blancs en Afrique du Sud rendent pratiquement impossible le développement de leurs talents athlétiques. Aussi, les non-blancs qui se distinguent, y parviennent en dépit des moyens qui leur sont accordés et non grâce à eux. La pauvreté stratifiée du non-blanc, face à la richesse presque inégalée des blancs, se reflète fidèlement dans chaque volet de l'activité sportive. »

Le chagrin et la pitié

Chronique d'une ville française sous l'occupation

Le visa de censure vient enfin d'être donné à ce film-fleuve de Marcel Ophuls, d'où l'on sort enthousiasmé. Diffusé sur tous les écrans des télévisions étrangères, et, bien sûr, en Allemagne, ce document unique est projeté enfin non pas par l'O.R.T.F., mais dans un tout petit cinéma de Paris ! (Studio Saint-Severin). Evidemment, pouvait-on laisser les Français découvrir qu'ils n'avaient pas tous été, sous l'occupation, des résistants exemplaires ? Pouvait-on montrer que douze mille Français s'étaient engagés dans la Waffen SS — autant que dans la division Leclerc ?

Mais, qu'est donc cette œuvre jugée si subversive, et qui a tout de même obtenu le Grand Prix du Festival de Dinard et le Prix Georges Sadoul ?

Composée de reportages, d'interviews, de documents, soit cinquante heures de pellicule, dont Ophuls a « extrait » quatre heures et demie de spectacle, c'est l'approche historique d'une époque, d'un tragique quotidien. L'auteur entend restituer, ici, l'atmosphère des cinq années d'occupation de la France par les armées hitlériennes. L'Auvergne a été choisie car, étant proche de Vichy, le pétainisme s'y montrait plus authentique qu'ailleurs. Mais ce Clermont-Ferrand à l'heure allemande, montré tout au long du film, a été aussi une plaque tournante de la résistance... Ce choix est donc parfait : il symbolise la dualité, l'opposition même des Français de l'époque. Il dépeint aussi parfaitement la « collaboration par inertie » ainsi que la résistance des communistes et des socialistes, ceux notamment qui « tenaient » les maquis d'Auvergne.

Ces nuits de confession, à la recherche du temps honteux, du temps glorieux aussi, constituent un document passionnant et à voir absolument car il est prodigieusement vivant, vrai et complet.

Marie-France SOTTET



1942. Les nazis ont pavisé la Chambre des députés.

De la France d'hier à celle d'aujourd'hui

Marcel Ophuls a expliqué les conditions dans lesquelles son film a été tourné. Voici ce qu'il a déclaré :

L'O.R.T.F. avait découvert qu'on pouvait réaliser des émissions historiques en puisant dans les actualités d'autrefois, c'était une façon financièrement avantageuse mais facile de remplir l'antenne. Quand sont arrivés les « événements » de 68, Alain

« Chagrin », « Pitié » sont deux expressions lancées par un des témoins. C'est venu comme la plupart des choses dans le film, par hasard. Il faut laisser la réalité venir à vous, se construire d'elle-même. Mais, dans certains cas, il y avait une grande préparation à base de documents. Le plus difficile était de ne pas mettre les gens dans des casiers et de ne pas s'y mettre soi-même. Le film est, bien sûr, passé à la télévision allemande. On y passe d'ailleurs, à longueur d'années, des émissions sur le passé nazi, avec ou sans alibi. J'ai donc été étonné de savoir que les gens d'ici avaient été surpris par le film. Pour moi, cela est significatif de la France d'aujourd'hui, du manque de libéralisme de l'information. Crever des abcès est un privilège de peuple adulte...

« Ce qui est montré dans le film, c'est ce qui arrive dans tous les pays en période de crise, à toutes les époques, l'inertie de la majorité. Le propre de la France, à ce moment là, a été de manquer de points de repères idéologiques... »



de Sedouy, André Harris et moi-même avons perdu notre temps d'antenne... Nous avons alors pris contact les uns avec les autres pour monter, à notre goût, cette production « historique », initialement nommée : « Chronique d'une ville française sous l'occupation ».

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9°) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M° Saint-Lazare - Trinité).

(6°) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M° Sèvres - Babylone)

(10°) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M° Château-d'Eau).

Magasins ouverts tous les lundis

Jean Ferrat : Le nazisme reste à l'ordre du jour

● Jean Ferrat, vous avez donné votre accord pour participer à la soirée organisée par le M.R.A.P. le 25 mai. Le récital que vous allez donner, n'est évidemment pas un récital ordinaire, le concevez-vous comme une participation militante à la lutte contre le racisme?

— Oui. On m'a demandé de participer à ce gala, je le fais tout à fait volontiers et bénévolement. Pendant plusieurs années, le M.R.A.P. me l'avait demandé, mais cela n'a pu se faire; de toute façon, je suis affilié au M.R.A.P., je reçois « **Droit & Liberté** », et je considère leur action comme absolument nécessaire. C'est avec plaisir que cette année je participe au gala.

● Votre chanson « **Nuit et brouillard** » avait sensibilisé un public large sur les camps nazis; huit ans après sa sortie fait-elle toujours partie de votre tour de chant?

— Non elle n'y est plus. Il y a d'ailleurs beaucoup de gens qui viennent me voir après les tours de chant et qui me demandent : « Pourquoi vous ne chantez plus « **Nuit et brouillard** » ?



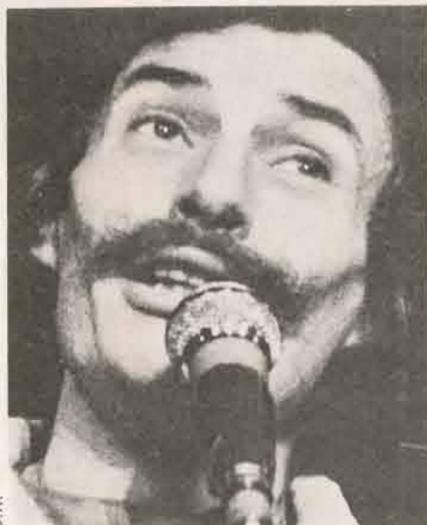
D.R. « **Nuit et brouillard** » : le mémorial édifié par le Comité international de Neuengamme.

Malheureusement, si je chantais toujours des chansons qui ont huit ou dix ans, on me reprocherait de ne pas me renouveler, on dirait : « Ferrat n'a pas évolué. » Or, on a besoin de renouveler son répertoire, mais ce n'est pas dit qu'un jour je ne la rechanterai pas. Il est vrai que « **Nuit et brouillard** » est une chanson assez exceptionnelle, je pourrais pratiquement l'écrire aujourd'hui sans changer un mot.

● Justement, avec les néo-nazis italiens qui relèvent la tête, les récentes manifestations des nazillons d'« **Ordre Nouveau** », votre chanson est toujours d'actualité...

— Hélas ! le nazisme (ce n'est pas moi qui le dit, c'est Brecht) est « **la bête immonde** » qui renaît toujours de ses cendres, et dont on voit les manifestations en ce moment comme il y a quelques années, c'est un problème constant. Cette bête est pratiquement dans l'homme à partir du moment où il naît dans une société, où il vit dans une société et c'est, hélas ! un problème qui est constamment à l'ordre du jour.

reste à l'ordre du jour



D.R.

Monument à la mémoire de tous les peuples.

J'ai bien peur que dans dix ans (si je chante encore) cette chanson soit toujours d'actualité.

● Après avoir chanté « **Nuit et brouillard** », « **Quatre cents enfants noirs** », « **L'Indien** » (chansons qui de plus ou moins loin touchent aux problèmes raciaux), sur votre dernier disque on peut écouter « **Les derniers Tziganes** ». De par la place qu'ils occupent par rapport au processus de production, le mode de vie des tziganes est condamné à disparaître de la société moderne. C'est un problème historique...

— Oui, c'est historique, c'est le problème de toutes les minorités qui subsistent encore dans notre société, qui vont de l'Indien d'Amérique au Tzigane d'Europe et posent des problèmes considérables. Il est certain que ces gens ont une culture, un mode de vie tout à fait particulier, mais économiquement, leur entreprise n'est plus du tout en accord avec notre époque. Alors il faut les défendre, leur permettre de vivre; une société qui devient riche devrait permettre aux minorités de vivre le mieux possible. En ce qui concerne les Tziganes, ils ne sont pas faits pour construire des usines, ils ne sont pas là pour remplacer « **Rhône-Poulenc** » ou **Schneider**, ce sont des artisans, des musiciens, des gens qui, j'en suis sûr, peuvent vivre dans notre société si on les encourage, si l'on respecte leur culture et en même temps si eux-mêmes (et il n'y a pas de raisons qui s'y opposent !) subissent une évolution.

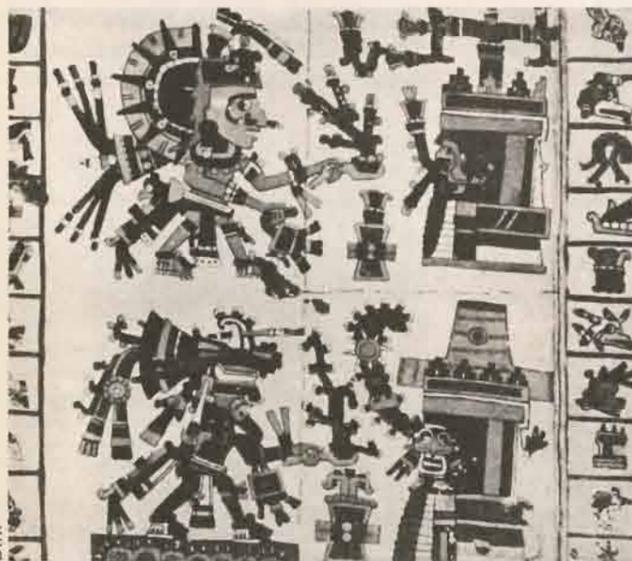
● Mais aujourd'hui ?

— Il est certain que dans notre société actuelle, ils sont condamnés ! J'ai vu il y a quelques mois un reportage à la télévision (qui m'avait particulièrement frappé) sur une communauté de Tziganes qui se trouvait en Alsace depuis vingt ans. Ces gens étaient propriétaires d'un terrain à la sortie du village, ils avaient la possibilité d'avoir l'eau courante et la municipalité (qui faisait pourtant une adduction d'eau) la leur refusait.

disant : « Mais qu'est-ce que ces vagabonds..., il est temps qu'ils disparaissent, etc. » Alors qu'ils n'étaient même plus des nomades !

● Sur votre dernier disque, on peut également écouter « **La Commune** ». C'est votre participation au centième anniversaire de la prise du pouvoir par le peuple parisien. Pour vous, ce centenaire est-il une occasion supplémentaire d'éducation pour les travailleurs ?

— Oui, c'est une occasion exceptionnelle de faire connaître la Commune à la génération actuelle et aussi aux autres générations qui n'en ont pas connaissance. Je ne sais pas si c'est votre cas, mais j'ai été à l'école jusqu'à seize ans, et la Commune, à l'école, je n'en ai jamais entendu parler ! Ou en deux lignes !... Alors je trouve très positives les manifestations qui ont lieu en ce moment, elles attirent l'attention des gens, les invitent à étudier ce qu'a été la Commune, ses objectifs, ses buts, et les raisons de sa défaite. Etude historique..., mais



D.R.

« Il faut respecter la culture des minorités. » La colonisation s'attaqua à celle des Aztèques.

peut-être qu'à cette occasion un certain nombre prendra conscience.

● Vous avez commencé à chanter en 1954, au moment où les « **cabarets rive gauche** » jouaient encore un rôle de tremplin pour les jeunes artistes. Pensez-vous que les M.J.C. puissent aujourd'hui jouer ce même rôle ?

— Il faudrait qu'elles le jouent, je pense que c'est absolument nécessaire. Si je débute maintenant dans les conditions où je l'ai fait il y a presque vingt ans, eh bien, je ne sais pas comment je vivrais, car je ne vivais que de la chanson. Aujourd'hui, il y a quatre ou cinq cabarets qui marchent... et encore ce sont des gens que je connais depuis quinze ans qui y passent, comment voulez-vous qu'un jeune chanteur s'insère dans ces spectacles ? Comment voulez-vous travailler, apprendre votre métier ? On demande aux gens d'arriver comme ça, et puis c'est la science infuse, on est vedette... On est vedette ou on n'est pas vedette maintenant, l'artiste-interprète qui travaille

normalement dans son métier n'a pas sa place, on ne veut pas le voir, on le dédaigne, on le méprise, il n'existe plus, il faut être vedette ! Le problème se pose de manière très tragique, et pas seulement dans la variété, mais dans tous les domaines de l'activité du spectacle. C'est toute une politique qui est à revoir et qui ne dépend pas de nous, hélas !... Mais d'un mode de vie et d'une société donnée. Il y a peut-être un palliatif à trouver pour ces jeunes artistes qui n'ont pas de travail régulier, avec la multiplication des M.J.C. ; mais elles ont elles-mêmes des problèmes considérables. De plus en plus, on se rend compte que ce domaine artistique et culturel doit être pris en charge par l'Etat et non au profit d'intérêts privés. Si les M.J.C. avaient suffisamment de subventions, elles pourraient faire travailler des jeunes artistes.

● Mais le public, par goût peut-être, demande des vedettes, les responsables M.J.C. par souci de rendre rentables les spectacles qu'ils proposent, ont besoin de « **têtes d'affiches** » !...

— Oui, bien sûr, qui est-ce qui fait un public nombreux ? ce sont les artistes connus ; mais cela dépend aussi du travail fait sur le plan local. Si on arrive à intéresser suffisamment les gens par un travail de base, s'ils arrivent à comprendre que les diverses activités culturelles les concernent, eh bien ! les noms proposés à ces éventuels spectateurs ont beaucoup moins d'importance. Mais, si pour des raisons diverses et en particulier financières, un travail de prospection, d'animation à la base n'a pas été fait, on subit alors la loi du marché comme partout ailleurs. Le besoin culturel est le seul besoin humain qui n'est pas naturel, c'est-à-dire que ce besoin ne peut venir que d'une éducation.

● Une autre politique culturelle, une réelle organisation des loisirs ?

— Oui !... et cela remet en cause tout le fonctionnement de la société !

Avant de nous séparer, quelques mots sur la censure... La censure, c'est comme la « **bête immonde** » dont nous parlions tout à l'heure à propos du nazisme, elle est toujours là, latente, elle vous guette, et l'on essaie de jouer au chat et à la souris avec. C'est-à-dire que l'on essaie de faire passer le maximum de ce qu'elle interdit !

● Vous pratiquez une auto-censure ?

— Pas sur le plan de l'écriture, mais sur celui de l'interprétation, sauf si je suis personnellement le maître de la représentation, c'est-à-dire quand je ne passe pas par l'intermédiaire d'un disque ou d'un support enregistré. Là, je peux me défendre, la censure a affaire à Ferrat personnellement et je peux dans certains cas lutter contre. Mais le problème est impossible à résoudre vis-à-vis du disque : on distribue des disques et, sur les ondes, les programmeurs passent ce qu'ils veulent, si bien que l'année dernière on a surtout écouté « **Sacré Félicien** », l'année avant « **L'idole à papa** », etc.

● C'est-à-dire des chansons jugées peu (ou pas) « **dangereuses** » ?

— Oui, et c'est un fait caractéristique, surtout depuis 68, où l'on assiste à une suppression presque totale des chansons abordant les problèmes sociaux et politiques de notre époque.

● Merci Jean Ferrat, et à bientôt, à la Mutualité avec le M.R.A.P.

Propos recueillis par Henry LAJOUS.

Cent artistes contre le racisme

L'exposition-vente du M.R.A.P.
aura lieu le 3 juin

L'ANNEE 1971 a été déclarée par les Nations unies, année internationale de lutte contre le racisme.

Les plus grands artistes de notre temps seront auprès de



D.R.

VICTOR BRAUNER

tombe, la même volonté de faire reculer le racisme, de faire éclore le temps de la fraternité.

Amis connus et inconnus, c'est à vous que nous dédions



D.R.

Pablo PICASSO

nous ce soir du 3 juin pour la célébrer.

Autour du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, leurs œuvres offrent le double témoignage de la haute inspiration et de la recherche patiente et audacieuse, et celle de l'adhésion à notre combat contre l'un des péchés majeurs de l'Histoire.

Notre exposition-vente présente, au travers d'une centaine d'œuvres, une petite rétrospective des arts plastiques de ces cinquante dernières années.

Le cubisme avec Léger et Sonia Delaunay, le dadaïsme avec Man Ray, voisinent avec quelques-unes des dernières créations de l'art cinétique et du nouveau réalisme avec Vasa-

rely, César, Y. Klein. De grands maîtres du surréalisme, Lam, Matta, Miro, Victor Brauner, côtoient les recherches plus abstraites de Debré, Manesier, Szenes, Vieira da Silva.

Ces créateurs viennent des horizons artistiques, spirituels, géographiques, les plus divers : de l'Amérique, du Proche et de l'Extrême-Orient, de l'Europe Centrale comme des nations toutes proches de nos frontières.

C'est à Paris qu'ils ont, les uns et les autres, trouvé leur foyer intellectuel, le creuset propre à leurs recherches, à leurs confrontations.

Et quelles que soient leurs origines, leurs options, ils ont affirmé, parfois au-delà de la



D.R.

Jean MIRO

cette soirée. Autour de vous, ce ne sont pas seulement les ombres du passé qui surgissent, les cargaisons des esclaves noirs arrachés à leur continent, les gibets et les autodafés du fanatisme, et il y a vingt-six ans, les fours crématoires des camps d'extermination.

C'est aussi le racisme d'aujourd'hui dont nous relevons le

défi. Le racisme néo-nazi, à l'ombre des criminels de guerre impunis. Celui qui sévit si durement contre les populations noires en Amérique, en Afrique du Sud.

Celui dont souffrent encore des israélites de l'Europe de l'Est. Celui qui poursuit le peuple errant des Gitans. Celui qui dans les pays du Tiers-Monde se traduit pour des millions d'êtres humains par une indicible détresse physique et morale. Et le racisme qui, tout près de nous, aux portes de nos villes, rend plus amer l'exil de nos trois millions de travailleurs étrangers.

Ce sont toutes les formes anciennes et nouvelles du racisme qu'il faut nous aider à combattre.

Dans tous les pays, sous tous les régimes, le M.R.A.P. ne veut connaître que des hommes libres, ayant le droit de vivre dans l'égalité et le respect de leur authenticité ; différents les uns des autres, et pourtant si profondément pareils.



D.R.

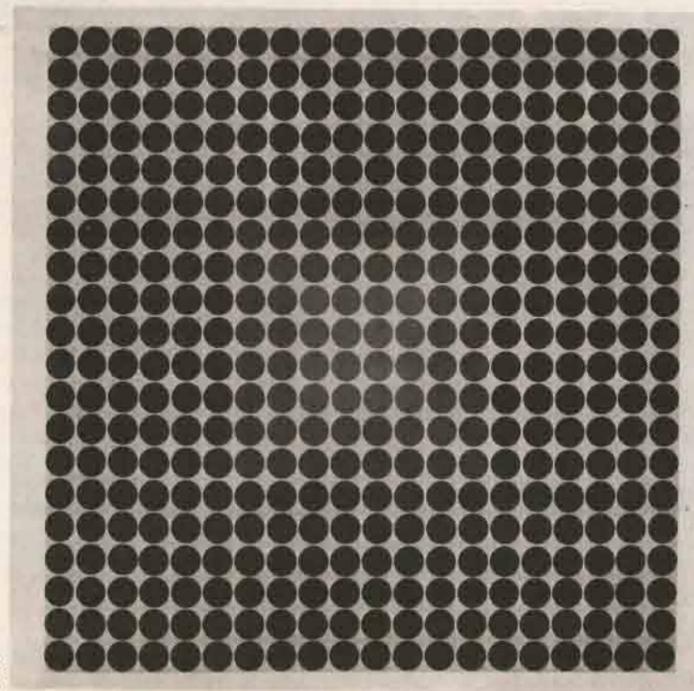
Julius PASCIN

Les artistes qui figurent à cette exposition sont tous consacrés. Ils ont tous donné par leur contribution la mesure de leur générosité.

En acquérant l'œuvre de votre choix, vous assurerez à notre Mouvement ces armes pacifiques qui lui permettent de poursuivre et d'amplifier son action.

En ce soir de juin à Paris, des millions d'êtres que traque le racisme, ont besoin de notre amitié.

Pierre PARAF,
président du M.R.A.P.



D.R.

VASARELY

Plus de cent œuvres

Peintures

Arikha, Asse G., Baj, Bertholle J., Bury P., Debré O., Huttin S., Kijno L., Klein Y., Lindstrom B., Maglione M., Masson A., Mtyszbilat, Pignon E., Raasch I., Rotella, Soto J.-S., Spitzer W., Toffoli, Tomasello, G. Van Velde, Vivancos M., Willegle, Yvaral J.-P.

Aquarelles, gouaches, pastels, collages, dessins.

Alechinsky P., Bazaine, Biasi, Calder, Chapelain Midy, Charchoune, Clavé, Estève, Herold, Lam W., Le Parc, Lorjou, Marchand A., Marquet, Matta, Pascin, Picasso, Poncet A., Pougny, Raynaud, Saint-Saëns M., Sempé, Souverbie, Szenes, Tapiés, Victor Brauner, Vieira da Silva, Zao Wou Ki.

Tapiserie.

Picart Le Doux.

Sculptures.

Agam, Cardenas A., César, Demarco H., Féraud A., Guino M., Guzman A., F. Léger, N. Schöffer, N. de Saint-Phalle.

Estampes (gravures, lithographies, sérigraphies).

Appel, Arnal, Bergmann E., Brignou, Charchoune, Claisse, Crémonini, Delaunay S., Van Dongen, Gen Paul, Gilioli, H. Hartung, F. Hundertwasser, A. Jaquet, Klasen, Labisse, Le Parc, Magnelli, R. Malaval, A. Manesier, Man Ray, Matta, Miro, del Pezzo, Pizza, Tobey M.

Exposition à l'Hôtel Drouot le jeudi 3 juin 1971 de 11 heures à 18 heures. Vente, ce même jour à 21 heures.

Sangène

**BAS-SLIP
COMBINÉ**

Sangène

ELASTIQUE
INDEMAILLABLE
OU
MAILLE LISSE
EXTRA-SOUPLE

Sangène

à partir de
5 FRS

Imprimé en Belgique
Distribution : Sangène - Mercier : NS, Bouly, 71, rue de Provence, Paris-9^e -
Tél. : 744-67-59.

**combat
pour
la paix**

Mensuel édité
par le Conseil National
du Mouvement de la Paix

35, RUE DE CLICHY, PARIS-9^e

Tél. : 874-35-86 - C.C.P. Paris 10.072-53

CHAQUE MOIS

- Ses dossiers sur les grandes questions internationales.
- Ses études, ses documents.

RAPPELS

- Les origines du conflit du Proche-Orient (une étude de Paul et Henriette Jacot), numéro spécial 3 F.
- Pays industrialisés, Tiers-Monde et Paix : Les investissements - « L'aide » ? Quelle « aide » ? (deux études d'André Zweyacker). Les deux numéros franco 4 F.
- La guerre chimique américaine au Vietnam. L'exemplaire 2 F.

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MAI

EXCLUSIF : J'ai passé sept ans dans les « cages à tigre ».

Le numéro 2 F - Abonnement 1 an : 18 F
Spécimen gratuit sur demande.

LES ÉDITIONS DU PAVILLON

Directeur-gérant : Roger MARIA
5, rue Rollin, PARIS-5^e - Tél. : 326-84-29

Vient de paraître :

- Marcel CERF, de l'Académie d'Histoire : « Maxime Lisbonne, le d'Artagnan de la Commune de Paris » 17,35 F
- Action poétique n° 46 (Spécial Bertolt BRECHT) 9,00 F

En souscription

- David DIAMANT : « Les Juifs dans la Résistance française (1940-1944) » (23,00 F - frais de port et d'emballage compris - au lieu de 29,00 F en librairie - Ch. bancaire ou C.C.P. Paris 10.865.02).
- Etienne WEILL-RAYNAL, agrégé d'histoire, docteur ès lettres : « Le double secret de Jeanne la Pucelle » révélé par des documents de l'époque, avec une préface d'André BILLY, de l'Académie Goncourt, et la copie d'un portrait authentique de Jeanne (18,00 F - frais de port et d'emballage compris - au lieu de 24,00 F en librairie - Ch. bancaire ou C.C.P. Paris 10.865.02).

Vente aux libraires : ODÉON-DIFFUSION, 24, rue Racine, Paris-VI^e - Tél. : 033-77-95.

Les Bohémiens

dans la société française du XVII^e siècle

**Au beau temps du Roi Soleil
ils furent soumis
à une implacable répression**

NOUS savons peu de choses sur l'histoire des Tziganes dans la France d'ancien régime. Un travail d'étudiant de 4^e année (un « mémoire de maîtrise ») fait par Henriette Asséo, vient cependant de leur être consacré à Nanterre sous la direction de Robert Mandrou, et sa qualité, sa nouveauté, exigent que « Droit et Liberté » lui



D.R.

En 1971 encore, les « Bohémiens » sont mal considérés.

consacre quelques lignes en attendant une édition qui le mette à la disposition du grand public.

« Bohèmes » ou « Egyptiens », les Tziganes, depuis le XVI^e siècle sont l'objet d'une hostilité qui ne s'est pas démentie. Leurs groupes sont mal dissociés de « la cohorte migrante des vagabonds et sans aveu » qui inspirent à la monarchie une vive inquiétude. Ils sont soumis à une répression fluctuante mais permanente, spécifique mais qui vise en même temps toutes ces « classes fainéantes » auxquelles la société les assimile. Racisme certes, fondé sur la différence par rapport au type commun, mais en même temps racisme de classe, qui les confond avec d'autres réprouvés. Leurs différences physiques d'abord : un anonyme bourgeois de Paris qui les vit entrer dans sa ville en 1427, au moment de leur arrivée en France, a évoqué le « visage basané, les cheveux tout frisés, les oreilles percées et un ou deux anneaux d'argent à chacune ». Il précise que leurs femmes sont « les plus noires et les plus vilaines » qu'on ait vues chez nous. Au début néanmoins, lorsqu'ils se disent chrétiens et pèlerins condamnés au voyage par le Pape, pour sept ans, sans coucher « en lict », on les croit souvent - même si, dans le Midi en particulier, l'appellation de « Sarrazins » évo-

que à leur propos la hantise de l'infidèle - et diverses protections leur sont assurées ; les villes leur font aumône, et dans une société habituée à la mobilité des marchands ou des moines, leur passage ne suscite pas de haine. L'attitude à leur égard change au XVI^e siècle. Les voici maintenant traités de « chenapans » et leurs bandes de « voleuses, méchantes et sorcières gueusailles ». Le mythe de leur sortie d'Égypte et de leur pénitence est dénoncé comme supercherie par des gens qui croient bien d'autres merveilles. C'est que la société se constitue alors en relations plus stables et refuse l'existence de ce qu'elle définit comme lui étant étranger : il y a là, s'agissant de peuples nomades, une nouvelle explication sociale du racisme : celui-ci apparaît dans une société en train de se fixer et non, comme cela semble souvent le cas pour l'antisémitisme, de se détruire.

Un racisme de classe

La période répressive s'ouvre en 1504 et très vite la répression prend le visage d'un racisme de classe : les Bohémiens sont punis comme vagabonds et associés, et l'Eglise prend parti, demandant l'envoi aux « travaux publics » de toute la pauvreté insoumise, « Egyptiens » compris. Pas d'ordre public si les Bohémiens ne sont pas dispersés. Ces tribulations ne sont bons qu'aux galères. Le texte le plus sévère, le plus complet et le mieux diffusé sera promulgué en 1682, au beau temps de Louis XIV et du brave Colbert. Fort général et à visée exterminatrice, il vise explicitement les femmes qui seraient rasées, fustigées, puis bannies du royaume, et les enfants qu'on remettra à l'hôpital - entendons à l'orphelinat - pour qu'ils deviennent « de bons sujets ».

Mais qu'est-ce qu'être Bohémien ? C'est surtout « mener la vie de Bohémien », vie de « vagabonds » et, circonstance aggravante, de vagabonds attroupés qui assurent leur subsistance par la crainte qu'ils inspirent. Préventions fort imprécises, mais d'autant plus fortes qu'elles sont plus confuses. Un document du début du XVII^e siècle va jusqu'à les assimiler aux huguenots et libertins.



D.R.

« Leurs femmes sont les plus vilaines » affirmait un bourgeois de Paris.

Que devient une fille enlevée par les Bohémiens ? Protestante, dépravée ou elle-même bohémienne...

**Tous les maux
leur sont attribués**

« Gibier de potence parfois, gibier de galère toujours », surtout s'ils sont « de bon corps et de bon âge », les Bohémiens ont pourtant souvent trouvé protection chez les gentilshommes campagnards qu'ils distraient et qui parfois s'associent à eux pour le pillage. Et les communautés paysannes manifestent à leur égard « plus de gêne que de combativité ». Ils font peur : on leur attribue les incendies, la peste, et dans leurs bandes d'une centaine de personnes tout le monde est armé. Mais en même temps leur « pouvoir maléfique » attire les populations rurales qui, le plus souvent, préférèrent à l'application des rigoureux édits royaux la négociation et la conciliation. Médiocres consolations. Les Bohémiens font sous l'ancien régime l'expérience d'une exclusion et d'un racisme qui se manifestent encore de nos jours : la loi de 1912 ne reprendra certes pas contre eux les peines de 1682, mais les mesures d'exception qu'elle énumère frappent d'autant plus qu'ils sont par ailleurs soumis aux devoirs - impôts, service militaire - des citoyens à part entière.

Madeleine REBERIOUX.

GANTS - TÉTINES



Chez votre pharmacien



les livres

Lettres de prison

Voilà un livre passionné et lucide, écrit dans une prison californienne par un Noir en butte aux pires persécutions et brutalités quotidiennes. Ce n'est pas le moindre des mérites de ces « **Lettres de prison** » (1) — adressées par George Jackson à sa mère, son père, son frère, ses avocats et ses amis — que de nous donner une image vivante de la réalité raciste et cruelle de l'univers pénitentiaire, saisissant raccourci de la société américaine.

A travers ses lettres, le jeune Jackson exprime son amour de la liberté et de son peuple opprimé, ainsi qu'une haine féroce dirigée, non pas contre l'homme blanc en général, mais contre les structures économiques et politiques de la société capitaliste :

« **C'est l'infrastructure capitaliste de l'Europe et des Etats-Unis qui est responsable du viol de l'Afrique et de l'Asie... C'est le capitalisme qui a armé les navires, la libre entreprise qui les a lancés, la propriété privée qui a nourri les troupes.** »

Ce jeune homme révolté — arrêté et condamné il y a dix ans pour un délit mineur — risque actuellement la mort, car il est accusé du meurtre d'un gardien. Vivant dans l'ombre de la mort, il s'est consacré à l'étude et à la réflexion sur la vie et sur la société dont il est la victime. Ce travailleur noir — le plus exploité des exploités — est devenu un révolutionnaire conséquent, dépassant tout « racisme à rebours » et voué à l'épanouissement de l'humanité tout entière.

Ces lettres, pleines de verve et de mordant, prennent une signification particulière dans le contexte actuel d'un mouvement tout récent de rébellion et de résistance dans les prisons des Etats-Unis.

Schofield CORYELL.

(1) « Soledad Brother » — Gallimard.



la poésie

Que la joie demeure

Si je vous dis qu'il est en résidence surveillée et quasi aveugle à la suite de tortures, vous comprendrez la valeur de ce titre **Que la Joie Demeure**, que Bachir Hadj Ali donne à son recueil (1). Il est impossible de rendre compte en quelques lignes de la richesse de culture, de méditation, de lyrisme et de rythme que ces poèmes offrent.

**Hommes que la mort pâture
Vies frêles d'âge en âge...**

Mais nous avons soif de lendemains de langage

De la route et de toutes les gouttes claires qui forment la rivière...

Dans cet.e enceinte où seules les larmes sont libres Tchicaya U Tam'si s'identifie au « juif-nègre errant ». Provocante, sa négritude est viscérale. Dans **Mauvais Sang**, il crie :

Ils ont craché sur moi, j'étais encore enfant,

Et dans **Feu de Brousse :**

Je suis témoin de mon temps

et j'ai vu souvent des cadavres dans l'air

où brûle mon sang

A Triche Cœur sa passion s'élève, se crée, sur l'Arbre-Croix « **chemin des invisibles** », mais elle s'apaise en une sainte cène :

Le pain que j'ai rompu prenez-le sur ma bouche.

Le poète est l'homme total qui porte « **la fraternité comme la mort** ».

Je déchire ma peine à chaque pas, mais, comme notre Rabelais, il se protège par le rire « **contre ses appétits d'ogre** ».

Claude Paris est de nos militants. Et il aime les pierres comme une science mais **Où Les Pierres Parlent**, et il les dresse église ou pavés. Et ce n'est pas hasard si le recueil se termine par un récit bouleversant de la Commune où « **brûlaient cent vies en une seule** ». Claude Paris est de la race de son sellier. Mais le sont aussi dans **La Grange Peur des Bien Mangeants**, Jean et Nicole Dorival. Comme il dit, de celui du maïs, l'air qu'ils jouent aide **les hommes à survivre**. Car, dit-elle, le poète porte sur ses lèvres... **le goût du baiser au lépreux.**

Jean CUSSAT-BLANC

(1) P.-J. Oswald.



les arts

Mathieu à la Monnaie

Le catalogue de l'administration de nos monnaies et médailles, non content d'apporter le témoignage des grandes heures de notre Histoire, sait accueillir les valeurs de notre temps et solliciter les plus représentatifs de nos artistes contemporains en faveur d'une actualité souvent internationale — on se souvient des médailles frappées en hommage à Albert Schweitzer, Anne Franck et au pasteur M.L. King, M. Pierre Dehaye, son infatigable directeur, en conviant Mathieu à inscrire son nom auprès de celui de ses illustres prédécesseurs, a su, avec bonheur, lui laisser le libre choix de son inspiration et il a voulu célébrer dix-huit moments de la conscience occidentale.



Sousse Ohana

Ainsi, de l'édit de Milan (313), reconnaissance de la liberté de conscience à Norbert Wiener (1947), père de la cybernétique, Mathieu nous mène à travers l'histoire. 325 : le concile de Nicée; 413 : Saint Augustin; 533 : la règle de St Benoît; 590 : fondation de Luxeuil par Saint Colomban; 1099 : entrée de Godefroy de Bouillon à Jérusalem; 1125 : naissance du Gothique-Morienvall; 1440 : Nicolas de Cuse; 1527 : le sac de Rome; 1658 : le classicisme français; 1675 : Leibniz; 1686 : Fontenelle; 1799 : Novalis; 1832 : Evariste Galois; 1883 : Nietzsche; 1944 : Von Neumann et Morgenstern. Le trait caractéristique du peintre prend, dans le bronze, l'or ou l'argent, une vigueur, une acuité, un « percutant » qui cherchait déjà à déborder ses toiles. Trente-six grandes toiles ont soudain éclaté aux cimaises de l'Hôtel du quai Conti, et comme disait Verlaine, « **dans le fuligineux fouillis d'un fond d'ébauches...** » la palette de Mathieu éclate comme autant de soleils auxquels répondent, marqués de son empreinte si personnelle, les nouvelles médailles offertes aux visiteurs d'une des plus belles expositions qu'ait réalisées le Musée monétaire de Paris.

Bernard SANNIER-SALABERT.



le cinéma

L'Amérique malade

Le cinéma américain se porte bien. Plusieurs films en témoignent, qui passent actuellement sur les écrans parisiens.

Le film le plus marquant est sans aucun doute « **L'insurgé** » de Martin Ritt. En 1913, dans le Nevada, un match de boxe a fait de Jack Jefferson le premier champion noir du monde. Cette victoire d'un homme de couleur irrite d'autant plus les milieux racistes qu'il a pour maîtresse, une blanche.

Aura-t-il finalement raison contre ceux que sa gloire dérange ? Ce film inspiré de l'histoire véridique du boxeur Jack Johnson, évoque l'Amérique de l'intolérance. C'est — hélas ! — une tragédie sociale qui ne cesse pas d'être actuelle.

Quant à « **Putney Swope** » de Robert Downey, c'est une parabole un peu frivole sur les heurs et malheurs du « Black Power ». Dans notre monde où l'argent corrompt tout, les noirs ressemblent trop aux blancs, pour ne pas être victimes, malgré leur vocation révolutionnaire des mêmes compromissions et des mêmes aberrations. C'est donc le « système » qui anéantit toutes les valeurs et auquel nous appartenons tous, que le réalisateur entend prendre pour cible.

N'oublions pas aussi l'admirable film de Ralph Nelson, « **Soldat Bleu** ».

Le 29 novembre 1864, une unité de la cavalerie U.S. attaque et massacre 700 Indiens, dont plus de 350 femmes et enfants. Ce massacre, qui évoque celui de My Lai, est un récit d'authentiques faits d'armes avec leurs conséquences morales. Nelson a voulu démystifier ici, la « très glorieuse histoire de la conquête de l'Ouest », celle aussi des méchants Peaux-Rouges et des admirables Visages Pâles... La vérité est tout autre — et atroce.

Ne manquez pas également la performance d'acteur de Dustin Hoffman dans le film « **Little Big Man ou, Les aventures extravagantes d'un visage pâle** » d'Arthur Penn.

Le thème ? Un vieillard de 120 ans évoque sa vie mouvementée parmi les blancs et les Peaux-Rouges.

Tout comme le film précédent, cette œuvre est, en fait, un pamphlet et un règlement de comptes sur un prétendu âge d'or qui fait plutôt imagerie d'Épinal. La vision d'A. Penn du monde libre des Indiens par contraste avec l'univers hypocrite et cruel des blancs est extrêmement attachante.

Marie-France SOTTET.



la musique

Carnets anglais

Les hasards du Camden Festival me font retrouver chaque année un Londres plus cosmopolite, plus préoccupé aussi des problèmes de coexistence et de tolérance. Les services publics, de plus en plus, ouvrent leurs portes aux Africains, aux Indiens et autres originaires des anciennes colonies. L'adaptation semble se faire sans trop de heurts et la multiplicité des commerces folkloriques, surtout les restaurants, la favorisent certainement. Un grand magasin de Regent Street : Fifth Avenue, consacre sa vitrine à des mannequins uniquement noirs...

La jeunesse multiplie les expositions, débats et manifestations artistiques sur le thème inépuisable de la paix et de la lutte antiraciste. Depuis un an triomphe un spectacle étonnant : « **Catch my soul** », opéra moderne, sous-titré : **The Rock-Othello**, musique de Ray Pohlman et Emil Dean Zoghby (disque Polydor 2383.035) qui attire au Prince of Wales une foule où les adultes les plus posés, les plus anglais, découvrent avec les auteurs tout le drame racial que Shakespeare exploitait déjà. Des airs comme « Why » et « Black on White » mettent l'accent sur la similitude des sentiments, ici la jalousie, chez tous les hommes quelle qu'en soit la race.

Le Camden Festival a ouvert cette année les portes de sa trentaine de lieux de rencontre à tous les styles et toutes les expressions artistiques internationales. On a pu y applaudir ainsi un récital Andres Segovia, une exposition de Kimonos de Kyoko Kobayashi, une représentation d'« **Un chapeau de paille d'Italie** » de Labiche, un opéra de Rossini : « **Tancredi** », et de grands solistes internationaux dont David Watkins, harpiste, et Philip John Lee, remarquable interprète de guitare Flamenco, qui sera en France à la fin de l'année. L'intérêt soutenu des services officiels et la participation de jeunes artistes parmi les plus contestataires font de ce Festival un rendez-vous des plus enrichissants où le dialogue est toujours possible, la découverte des « autres » facilitée.

Il faut signaler aussi que les services postaux officiels utilisent sur tous leurs envois une oblitération spéciale qui sera de mise toute l'année : **1971, International year for racial harmony...**

B. S.-S.



le théâtre

Clair-obscur

Que Dieu soit noir et qu'il ait voulu créer l'Homme à son image en l'exposant au soleil jusqu'à ce que sa peau devienne aussi sombre que la sienne, voilà qui vous surprendra.

Vous serez peut-être plus surpris encore si l'on vous dit que tous les maux de la Terre viennent du fait que les plus paresseux de ces hommes s'allongèrent à l'ombre des arbres et qu'ils blanchirent.

Mais nous sommes au XX^e siècle et dans un ghetto noir de New York où une famille devient blanche grâce à une pilule miracle; et se blanchir n'est pas si simple. Le parler, les attitudes, la manière d'être, restent typiquement « nègres ». Dans la vie publique pas de problème, être blanc c'est être libre, libre de ses mouvements, de ses actes, d'accéder au confort et à la vie telle que chaque homme la désire.

Oui, dans cette Amérique ségrégationniste un Blanc peut tout faire, même la justice pour son propre compte. Nous assistons impuissants, au coup de théâtre. Un Nègre blanchi lui aussi, à la fois trop bien conditionné, mais coincé par la société dans laquelle il a tenté son intégration, arrive dans la famille pour y tuer le fils qu'il soupçonne d'avoir séduit sa fille.

Cette pièce de l'américain Israël Horowitz, adaptée en français par Laurent Wesman, ne peut que plaire aux amateurs de théâtre-vérité (1). Elle est très sobre et ne s'encombre d'aucun faux sentimentalisme. C'est avec habileté qu'il dénonce les préjugés racistes, allant droit à l'essentiel, parlant mieux au cœur que les meilleures pleurnicheries. Sous une apparente ingénuité, l'auteur nous offre une excellente étude psychologique, et remet en question toutes les structures de la société blanche des Etats-Unis.

A signaler, la remarquable interprétation des comédiens : O. Barrois, G. Aubert, N. Dubois, G. Depardieu; G. Montillier et le support musical de John Hall.

Lucky THIPHAINE.

(1) Théâtre du Lucernaire, Paris.

Autour de droit & liberté

Il est de tradition dans la presse de célébrer un « double zéro ». La parution du numéro 300 de « Droit & Liberté » nous a donc donné la possibilité de respecter les traditions et par la même occasion de recevoir les amis, confrères et collaborateurs du journal.

Donc, mardi 22 avril, dès 17 h 30, de nombreuses personnes se pressaient dans les salons Ricard mis gracieusement à notre disposition.

Autour de Mme et du Président Pierre Paraf, de Charles Palant et Fred Her-



Elie Kagan

tions-Unies, Rouben Melik, attaché de presse des Editeurs Français Réunis; André Guillot, des Etablissements Mulca.

Marie-José Nat et Michel Drach; la chanteuse Judith; Alfred Panou, comédien et animateur du Théâtre de combat, etc.

Bien entendu, de nombreux journalistes étaient présents parmi lesquels: Mmes

Spire, rappelant dans un message « l'intérêt qu'a toujours porté André Spire à votre revue qui est d'une importance capitale pour dénoncer l'injustice et la violence qui se manifestent partout et, semble-t-il, de plus en plus. »; l'Abbé Pierre qui nous assure à l'occasion de la parution du n° 300 de « Droit & Liberté » de « sa fidélité



Elie Kagan



mantin, vice-présidents du M.R.A.P. et du secrétaire général Albert Lévy, on reconnaissait de groupes en groupes:

Mmes Francisque Gay, Denise Decourdemanche, Catherine Ammar, avocat honoraire à la Cour, membre du conseil national du M.R.A.P.; M. Maurice Beaumont, de l'Académie des Sciences morales et politiques; MM. Robert Ballanger et Guy Ducoloné, députés; Louis Perillier, ancien Résident général; Jacques Debu-Bridel, ancien sénateur; Jean Barbin, d'Objectif 72; Tanguy et Véronèse, de la CGT; Jean Schyrr et Henri Masi de la FNDIRP; Louis Bernières, secrétaire général de l'ARAC; Jacques Madaule, président des Amitiés judéo-chrétiennes; les pasteurs Maurice Vogé et Mathiot; M. Bernard Dalsace; les écrivains Vladimir Pozner, Albert Memmi, Jacques Nantet, Jean Wagner.

M. Roire, directeur du « Chant du Monde », et Mme Anne Marical, attachée de presse;

MM. Jean-Paul Rivière, attaché de presse du Centre d'Information des Na-

Pierre Paraf s'adresse à l'assistance. A l'extrême-gauche, MM. Ballanger et Ducoloné, députés (photo du haut).

Ci-dessus, de gauche à droite, M. Nantet, Mlle Beaumont, P. Paraf, MM. Beaumont, Madaule, Mlle Krzywkowski, M. Pozner.

Claudine Chonez, de l'O.R.T.F.; Catherine Bailly de l'O.R.T.F. (DAEC COOP); Chantal Marie-Saint, de « Planning »; Mme Bernard, de « La Vie Catholique illustrée »; MM. Jacques Lazarus, directeur de l'« Information juive »; Monikovsky, Liberman, directeur et rédacteur en chef de « La Presse nouvelle hebdomadaire »; Serge Zeyons, de « La Vie Ouvrière »; Jacques Mehideb, de « Réforme »; Claude Lecomte, de « L'Humanité »; Bouabib et Sari, de « L'Algérien en Europe »; Audève de « Contact »; Schuster, de « La Presse Nouvelle »; Shofield Coryell du « Liberation News Service »; Georges Azenstark, etc.

Empêchées, de nombreuses personnalités s'étaient excusées, telles Mme André

A l'occasion de la parution du n° 300, de nouveaux messages nous sont parvenus, que nous publierons prochainement.

et de son amitié »; ou encore le comédien Bachir Touré qui, actuellement en Union Soviétique où il tourne un film, télégraphie pour nous assurer « de toute sa sympathie ».

S'étaient excusés également: M. Jean-Paul Palewski, député des Yvelines; le professeur Marcel Prenant; MM. Marc Gentilini, professeur agrégé de médecine; Louis Daquin, directeur de l'IDHEC; Olivier Hussenot; Jean Benech, de « Combat pour la Paix »; Mme Jacqueline Marchand; M^l Odet Denys, Albert Youdine, de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide; Raph Feigelson.

Dans son allocution, le président Pierre Paraf, après avoir remercié les personnes présentes, devait très brièvement rappeler les circonstances historiques de la naissance de « Droit & Liberté », un des rares journaux issus de la Résistance qui survivent encore aujourd'hui, et rendre hommage à ses nombreux collaborateurs, pour la plupart bénévoles, souvent connus dans le monde des arts, des lettres, des sciences, et représentant les courants les plus divers de la pensée française.

LA VIE DU M.R.A.P.

MAI 1971

Conseil National

Amplifier l'action contre tous les racismes

Sous la présidence de Pierre Paraf, le Conseil national du M.R.A.P., siégeant à Paris le dimanche 25 avril, a dressé le riche bilan de l'action poursuivie ces derniers mois par le Mouvement. Le rapport présenté par Albert Lévy comportait d'abord une « rubrique internationale »: interventions, débats et études relatifs au procès de Leningrad et aux problèmes qu'il a soulevés; défense des noirs américains, dont 16 sont encore menacés de mort devant les tribunaux; participation à la campagne pour la paix au Vietnam où sont commis tant de crimes contre un peuple qui veut vivre libre; dénonciation de l'impunité

dont bénéficient les criminels de guerre nazis, à la suite de l'arrestation de Beate Klarsfeld; poursuite des efforts pour une paix juste et durable au Proche-Orient, répondant aux droits, à la sécurité et aux aspirations de tous les peuples en présence; enfin lutte contre l'apartheid en Afrique australe, qui allait faire l'objet d'un débat spécial l'après-midi.

L'action menée dans tous ces domaines fait apparaître les orientations permanentes du M.R.A.P.: le souci de fonder ses prises de position sur une information authentique et approfondie; le refus des attitudes passionnelles et le strict respect des objectifs

Le premier million

Le 28 avril, la souscription pour « Droit et Liberté » a passé le cap du premier million. Merci à tous ceux qui ont permis ce résultat.

Mais, répétons-le: il y a urgence! Le rythme de la collecte demeure insuffisant. Chacun doit en être conscient: « Droit et Liberté », porte-parole et organisateur de la lutte antiraciste, est menacé. Sans lui, la cause que nous défendons serait privée de son arme principale.

Il appartient à chacun de contribuer à sa sauvegarde. Selon vos moyens, souscrivez. Avec audace, avec confiance, collectez et collectez encore. En cette Année de lutte contre le racisme, vous pouvez compter sur « Droit et Liberté ». « Droit et Liberté » compte sur vous.

Francis BONIART
Trésorier du M.R.A.P.

Troisième liste

Collecté par J.-C. Labracherie (J.-C. Labracherie : 30 F, P. Labracherie : 30 F, Mme G. Boschung : 10 F)	70 F	Divers (Marchand : 50 F, Association Buchenwald & Dora : 100 F, Courtillon : 20 F, Leblon : 10 F, Duché : 10 F, Eschenbrenner : 10 F, Schmidt : 50 F, Krongold : 50 F, Marcellesi : 10 F, Mme Vincent Aurioi : 50 F, Khial : 20 F, Lazard : 100 F, Salczer : 100 F, Bailleul : 10 F, Kahn : 30 F, Baboulène : 25 F, Aelion : 100 F, Christol : 40 F, Hope : 100 F, Brustlein : 100 F, Vanlerberghe : 20 F, Simas : 5 F, Zadoc Kahn : 50 F, Apelgot : 20 F, Menichi : 100 F, Altabef : 15 F, Bracquemond : 50 F, Weill : 30 F, Cage : 50 F, Rack : 50 F, A. Kastler : 50 F, Combaluzier : 5 F, Loeser : 100 F, Veisleib : 30 F, Blotnik : 30 F, Barbut : 20 F, Schwarz : 150 F, Lévi : 25 F, Secail-Traques : 100 F, Riwan : 10 F, Abbé Pierre : 20 F, Le Diot : 25 F, Tiar : 50 F, Salibra : 45 F, Lacombe : 43 F, Demarty : 10 F, Langiert : 25 F, Trois membres du Conseil National : 75 F, Train : 30 F, Lipman : 10 F, Bauduin : 25 F, Dumonceaux : 100 F, L. Stwin : 100 F, G. Delmas : 100 F, Chmirkowski : 50 F, L. Hamouche : 50 F)	2 653 F
Collecté par F. Lévy (F. Lévy : 20 F, C. Picard : 10 F, A. Bocq : 10 F, G. Lévy : 10 F)	50 F	Collecté par A. Slanoski (Slanoski : 100 F, Czernichow : 30 F, anonyme : 30 F)	160 F
Collecté par J.-L. Bon (14 souscripteurs)	86 F	Total de la 3^e liste : 4 618 F	
Collecté par G. Moulinet (14 souscripteurs)	64,50 F	Total des 1^{re} et 2^e listes : 5 457 F	
Collecté par J. Lambalais (J. Lambalais : 5 F, D. Lambalais : 5 F, V. Laborey : 5 F)	15 F	TOTAL : 10 075 F	
Collecté par F. Grimbert (F. Grimbert : 50 F, D. Grimbert : 50 F, L. Antébi : 30 F)	130 F		
Collecté par M. Crouzet (M. Crouzet : 50 F, Z. Vlad : 50 F, R. Ruer : 50 F, A. Jahan : 50 F, J.-P. Loisel : 10 F, J. Schro : 10 F, J.-P. Le Bail : 10 F, J. Termont : 10 F, D. Paris : 10 F)	250 F		
Collecté par J. Idy (J. Idy : 23 F, H. Idy : 23 F, S. Idy : 24 F)	70 F		
Collecté par J. Raoult (J.-P. Raoult : 100 F, P. Raoult : 50 F, J. Fribourg : 50 F, F. Charlot : 50 F)	250 F		
Collecté par A. Chil-Kozlowski (M. Zilbersztein : 100 F, D. Sizaric : 20 F, C. Goldstein : 50 F, A.H. Kenig : 50 F, Mme Traler : 20 F, A. Youdine : 10 F, M. Cukierman : 30 F)	280 F		
Collecté par R. Lehmann (I. et J. Cahen, M. Grémy, Monmousseau, Breton, Hochstetter)	95 F		
Collecté par le professeur François Grémy (MM. F. Grémy, Fermanian, Caquet, Grandclerc, Lenormand, Mme Salmon)	445 F		

du Mouvement, en dehors de toutes options partisans ; pour ce faire, la libre discussion au sein des organismes du M.R.A.P. et l'attachement fondamental à l'union des antiracistes de toutes tendances ; la riposte avec une égale vigueur à toutes les manifestations de racisme ou d'antisémitisme, quels qu'en soient les coupables et les victimes, en quelque lieu qu'elles se produisent ; l'évaluation des formes de lutte en fonction de la gravité des faits et de l'efficacité toujours recherchée. Le M.R.A.P. demeure sans aucun doute la seule organisation en France qui mène ainsi un combat « tous azimuts » sans se livrer à une « sélection » entre les cas qui requièrent aujourd'hui l'attention des antiracistes.

En France même

Nous ne permettons pas, en outre, que l'indispensable solidarité avec tous ceux qui souffrent du racisme et le combattent à travers le monde, fasse oublier ce qui se passe en France même, et les obligations qui en découlent. A ce propos, Albert Lévy rappelle la vigilance active dont fait preuve le M.R.A.P. La situation dramatique des travailleurs immigrés de toutes origines a été une fois de plus mise en relief, par l'internement et le refoulement d'un certain nombre d'Africains dans les Pyrénées-Atlantiques, ou encore par la grève des loyers au foyer de Pierrefitte. Le M.R.A.P. dénonce de tels scandales et réclame une politique cohérente de la migration. Il flétrit et réfute les odieuses campagnes de calomnies menées en particulier contre les travailleurs algériens par « Minute » et ses pareils ; il réagit promptement à toutes discriminations dans des lieux publics.

D'autre part, notre Mouvement s'est élevé avec force contre les agissements d'« Ordre nouveau », groupe fasciste, raciste, xénophobe, antisémite, dont l'impunité intolérable doit cesser. Enfin, nos efforts pour l'adoption d'une véritable législation antiraciste se trouvent encouragés et favorisés par le vote, à l'Assemblée, le 15 avril, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Tout cela s'inscrit dans le cadre de l'Année internationale de lutte contre le racisme, proclamée par l'O.N.U. Celle-ci a fait l'objet d'ores et déjà de multiples initiatives de notre Mouvement ; la démarche, dès le 5 janvier, d'une délégation du M.R.A.P. auprès du Premier ministre ; le numéro spécial de « Droit et Liberté », dont la diffusion doit se poursuivre ; la « première » de la pièce « Ta vue me dérange, Hotnot », sur l'apartheid, le 17 janvier, au T.O.P. ; les rencontres avec les représentants de l'O.N.U. et de l'U.N.E.S.C.O. ; les contacts avec la presse, qui ont contribué à la parution, déjà, de nombreux communiqués et articles ; les assemblées, débats, projections, expositions organisés à travers la France par nos comités locaux ; la collaboration à maintes réalisations d'enseignants et de jeunes dans les lycées.

En dehors du M.R.A.P. des associations très diverses ont également manifesté leur appui à l'Année internationale. Il convient de rappeler aussi la communication sur le racisme présentée par Pierre Paraf à l'Académie des Sciences morales et politiques, les cinq conférences organisées par l'U.N.E.S.C.O.

Des directives précises

Les débats qui ont suivi le rapport devaient abondamment compléter les thèmes abordés. Sally N'Dongo, secrétaire national, apporte des précisions sur les conditions dans lesquelles les Africains émigrent vers la France avec l'accord tacite des gouvernements, pour fournir une main-d'œuvre à bon marché ; il décrit l'insécurité dans laquelle ils vivent, l'exploitation éhontée dont ils sont l'objet.

Fred Hermantin, vice-président du M.R.A.P., analyse le débat parlementaire du 15 avril à propos de la Convention internationale

et présente des suggestions pour la poursuite de notre campagne en faveur d'une législation antiraciste.

Lucky Thiphaine, secrétaire nationale, s'appuyant sur des exemples concrets, fait l'inventaire des méthodes employées par les comités locaux pour mener à bien leurs activités. Ses propos sont complétés par Yves Ragon (Dijon), Robert Lehmann, Marie-France Sottet, Dominique Krziwkoski (Val-de-Marne), Claude Richard (Sartrouville), Marie Couton (Rennes), Armand Rafalovitch (Hauts-de-Seine), Marguerite Kagan, secrétaire nationale.

Charles Palant, vice-président du Mouvement, tire les conclusions de ce premier débat en soulignant le rôle primordial des comités locaux, qui peuvent seuls assurer une diffusion efficace de nos idées et une riposte immédiate aux manifestations de racisme. Ils doivent savoir, souligne-t-il, adapter nos prises de position nationales aux conditions locales, et suivre avec une constante attention tout ce qui nécessite ou peut faciliter leurs interventions.

Une série de directives précises aux militants sont adoptées, que l'on peut résumer ainsi : organiser le plus possible de manifestations locales dans le cadre de l'Année internationale ; créer de nouveaux comités locaux partout où c'est possible ; aider au succès de la soirée du 25 mai ; assurer la défense active de « Droit et Liberté », et accroître son rayonnement.

Contre l'apartheid

La séance de l'après-midi est essentiellement consacrée au grave problème de l'apartheid en Afrique du Sud. Jean-Jacques de Félice qui a récemment apporté son témoignage à ce sujet devant la Commission spéciale de l'O.N.U., préconise, dans son exposé, diverses mesures en vue de mieux informer et de susciter un mouvement efficace contre ce système odieux d'oppression et de répression racistes. Il souligne les responsabilités particulières qui nous incombent en France, du fait que notre pays est devenu le premier fournisseur d'armes du gouvernement sud-africain, que les relations économiques s'amplifient. Quant aux échanges sportifs, ils constituent également un aspect important de l'aide extérieure dont les maîtres de l'Afrique du Sud ont besoin pour maintenir leur hégémonie.

L'opinion française, qui s'est mobilisée récemment encore contre des injustices, doit être à même d'agir efficacement contre l'apartheid, d'autant plus que les Eglises, les syndicats, de nombreuses organisations, comme l'O.N.U., ont condamné le régime sud-africain.

Faire connaître la situation en Afrique australe, organiser des manifestations de toutes sortes pour aider à la modifier, ce sont aussi des tâches qui incombent aux militants du M.R.A.P. et à ses comités : « L'affaire » Bourgairel, dès le lendemain du Conseil national, donnait sa pleine valeur à la campagne que notre Mouvement s'est donné pour mission d'amplifier dans ce domaine.

Des fonds pour la lutte

La session du Conseil national s'est achevée par un débat sur la situation financière du M.R.A.P. Notre trésorier, Francis Boniart, montra dans un bref exposé les grandes difficultés auxquelles nous devons faire face quotidiennement pour assurer l'existence de « Droit et Liberté » et l'action du M.R.A.P. Après plusieurs interventions (Joseph Creitz, Robert Lehmann, Pierre Paraf, Charles Rock, Albert Lévy, Renée Baboulène, Malika Pondevie, Alexandre Chil-Kozlowski), l'engagement a été pris de redoubler d'efforts pour la souscription, la collecte d'abonnements et de réabonnements, le placement de billets pour la soirée du 25 mai.

Avec les travailleurs de la S.N.E.C.M.A.

Dans le cadre de leur grande fête de printemps, les travailleurs de la S.N.E.C.M.A.-Corbeil ont participé dimanche 18 avril à un débat sur « le racisme dans la France d'aujourd'hui », animé par Charles Palant, vice-président du M.R.A.P. Le public était en outre invité à visiter l'exposition que le M.R.A.P. avait mis à la disposition des organisateurs qui recevaient les nombreux invités dans le très beau parc de « La Clairière » à Dammarie-les-Lys, propriété du Comité d'établissement de la S.N.E.C.M.A.

A Sartrouville

Le comité du M.R.A.P. de Sartrouville, qui avait lancé un appel aux enseignants à l'occasion de l'Année internationale, poursuit l'organisation de conférences-débats dans les divers établissements secondaires.

Après avoir participé à celui qui a eu lieu le 5 mars au lycée, Sally N'Dongo, secrétaire national du M.R.A.P., président de l'Union générale des Travailleurs sénégalais en France, a présenté un exposé sur les travailleurs immigrés et répondu aux nombreuses questions des élèves, le 2 avril, au C.E.T. Une autre conférence-débat aura lieu le 7 mai au C.E.G.

LE CARNET DE D.L.

Nos deuils

C'est avec une très profonde douleur que nous avons appris le décès subit de Marcel BIANCHI, âgé de 29 ans, fils de notre amie Sonia Bianchi, longtemps administratrice de « Droit et Liberté » et du M.R.A.P. Nous lui exprimons, en cette dure épreuve, nos fraternelles et affectueuses condoléances.

Nous avons appris avec émotion le décès du peintre Marcel GROMAIRE, qui était depuis de longues années membre du comité d'honneur du M.R.A.P. Défenseur de toutes les justes causes, Gromaire avait à maintes reprises apporté son appui à nos initiatives.

Alberto MAGNELLI, qui vient de mourir, était aussi un ami de notre Mouvement. L'une de ses œuvres figure à l'exposition-vente organisée le 3 juin pour le soutien de la lutte antiraciste.

Aux familles de ces deux grands créateurs, nous tenons à dire combien nous partageons leur deuil qui est aussi celui de l'Art français.

Sachez que...

■ PIERRE PARAF, PRESIDENT DU M.R.A.P., a fait un exposé, le 22 mars, sur le problème des travailleurs immigrés au cours de la « quinzaine contre le racisme et pour le droit à la différence », organisée par l'Union des étudiants juifs de France, dans le cadre de l'Année internationale contre le racisme. Il a pris la parole, le 21 avril, à un déjeuner de l'Association des informateurs religieux.

■ A L'OCCASION DE L'ANNEE INTERNATIONALE de lutte contre le racisme, Charles Palant, vice-président du M.R.A.P. a fait un exposé, le 23 mars, devant la société La Solidarité des réfugiés israéliens.

■ A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES BESSARABIENS EN FRANCE, qui célébrait, le 21 mars, le 80^e anniversaire de son président, M. Kalekine, notre secrétaire général, Albert Lévy, a apporté les vœux et les salutations du M.R.A.P.

■ AU LYCEE D'ORSAY, Henri Citri-not, membre du secrétariat national du M.R.A.P., a participé à un débat sur le thème : « antisémitisme, sionisme, Israël », avec Daniel Mayer, président de la Lique des Droits de l'Homme.

■ SOUS L'EGIDE DE L'UNION RATIONALISTE, un débat animé par Roger Maria, membre du Bureau national du M.R.A.P., a eu lieu à Toulon le 19 mars, dans le cadre de l'Année internationale.

■ A LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE « Culbutis », à Caen, Marie-France Sottet, membre du Conseil national du M.R.A.P., a animé un débat autour du film « Etranges étrangers ».

■ « ORDRE NOUVEAU » AYANT BARBOUILLE des inscriptions à Arcueil (Val-de-Marne) et tenté de susciter une manifestation, le Conseil municipal a tenu une réunion publique spéciale, au cours de laquelle le maire a flétri les menées fascistes et racistes. Robert Lehmann, membre du Conseil national, représentait le M.R.A.P. à cette réunion.

■ A LA COMMEMORATION DE L'INSURRECTION DU GHETTO de Varsovie, le 18 avril à la Mutualité, le M.R.A.P. était représenté par Albert Lévy, secrétaire général et Alexandre Chil-Kozlowski, secrétaire national.

■ DANS LE CADRE DU « MOIS DE L'AFRIQUE » organisé chez Renault par Loisirs-Equipes, le film « Come back Africa » a été présenté par le pasteur Mathiot, membre du Bureau national du M.R.A.P. et Lucky Thiphaine, secrétaire nationale. 200 personnes ont participé au débat.



LES DISQUES DU 100^e ANNIVERSAIRE



Chants de la Commune par le Groupe 17

Les 12 meilleures chansons de la Commune.

1 disque 30 cm LDX 74447 G.U. p.v.c. 26,40 F



A l'assaut du ciel

Chronique de H. Bassis.

Musique de J. Kosma.

Enregistrement du spectacle interprété actuellement par l'Ensemble Populaire de Paris.

1 disque 30 cm LDX 74449 G.U. p.v.c. 28,40 F

EDUCATION A LA FRATERNITE

Des films qui apprennent à aimer

DANS le numéro 300 de «Droit & Liberté», nous avons publié une première liste de «films qui apprennent à aimer», liste établie par Geneviève et Francis Legrand. Nous en donnons aujourd'hui une suite, les films mentionnés concernant tout particulièrement l'antisémitisme (J1 : au-dessous de 7 ans; J2 : de 7 à 11 ans; J3 de 11 à 14 ans; J4 : au-dessus de 14 ans; Aînés : de préférence à partir de 17 ou 18 ans).

REQUIEM POUR 500 000 (I. Bossak et W. Kazmierczak). 1964. Pologne.

Un montage de documents sur le ghetto de Varsovie où le malheur humain est abordé avec un respect rarement égalé. **Aînés.**

LE TEMPS DU GHETTO (F. Rossif). 1961. France.

Montage de documents sur le ghetto de Varsovie. **Aînés.**

LE DICTATEUR (Charlie Chaplin). 1940. U.S.A.

Pamphlet satirique contre la dictature, la guerre, le racisme. Le film se termine sur un appel à la fraternité des hommes. **J3. J4**

MAITRE APRES DIEU (Louis Daquin). 1950. France.

Un capitaine de bateau qui ne vit que pour l'argent et le plaisir prend à son bord un groupe misérable de juifs persécutés pour les conduire moyennant finances dans des pays plus cléments. Le voyage lui fait prendre conscience de la condition de ses passagers dont il devient le défenseur et pour lesquels il sacrifiera son bateau et ses biens. **J4.**

LE MUR INVISIBLE (Elia Kazan). 1947. U.S.A.

Un journaliste (interprétation remarquable de Gregory Peck) se fait passer pour juif afin d'enquêter efficacement sur l'antisémitisme. **Aînés.**

JOURNAL D'ANNE FRANK (George Stevens). 1958. U.S.A.

La vie clandestine d'une adolescente juive d'Amsterdam, pendant l'occupation nazie. Ses rêves, ses chagrins, son

amour des êtres et de la vie. D'après le livre célèbre : Journal d'Anne Frank. **J3 - J4.**

LA DERNIERE CHANCE (L. Lindt-berg). 1945. Suisse.

Un groupe de réfugiés israéliens, hommes, femmes et enfants, essaie de gagner la Suisse pour fuir le nazisme. Etude très humaine sur la solidarité. **J3 - J4.**

MOI ET LE COLONEL (Peter Glenville). 1959. U.S.A.

Pendant l'exode de 1940, deux hommes que la vie normale sépare (l'un est un modeste juif, l'autre un officier orgueilleux) font route ensemble et découvrent le sens de l'entraide. **J4.**

ROMEO, JULIETTE ET LES TENEBRES (Jiri Weiss). 1960. Tchécoslovaquie.

Un jeune homme de Prague épouse une jeune juive pour lui éviter la déportation. Ils vont découvrir l'amitié et l'amour.

Film d'une rare humanité et de grande qualité. **Aînés.**

NU PARMIS LES LOUPS (Frank Beyer). 1963. R.D.A.

A Buchenwald, en 1945. Les détenus préparent leur insurrection et cachent un petit enfant juif pour le protéger de la mort. Sa survie est le triomphe de la fraternité et du sacrifice sur la haine. **Aînés.**

LE NEUVIEME CERCLE (France Stiglic). 1960. Yougoslavie.

Des juifs sont arrêtés. Leur fille est cachée par des amis qui lui font épouser leur fils pour mieux la protéger. L'amitié puis l'amour vont unir effectivement

« Education à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés Raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités.

Il a besoin, pour cela, du soutien de tous ceux qui s'intéressent à son action et la jugent nécessaire.

Adresser les adhésions à Mlle Renée Baboulène, 50, rue des Poissonniers, Paris-18^e avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle R. Baboulène, institutrice C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35, Paris). **Membre actif : 10 F; membre donateur : 20 F; membre bienfaiteur : à partir de 30 F.**

à aimer

le jeune couple que la barbarie nazie sacrifiera. **Aînés.**

ETOILES (Konrad Wolf). 1959. Bulgaro-allemand.

Un sous-officier allemand tombe amoureux d'une jeune juive internée et tente de la faire évader du camp. Film sobre et émouvant qui peint la tendresse de la jeune fille pour les enfants prisonniers qu'elle aide à vivre et l'amour d'un homme qui découvre l'absurdité de la guerre et des haines raciales. **J4.**

L'AFFAIRE DREYFUS (José Ferrer). 1956. U.S.A.

Un film intéressant sur l'affaire célèbre : il milite contre l'antisémitisme, l'injustice et les traitements inhumains. **J4.**

EXODUS (Otto Preminger). 1960. U.S.A.

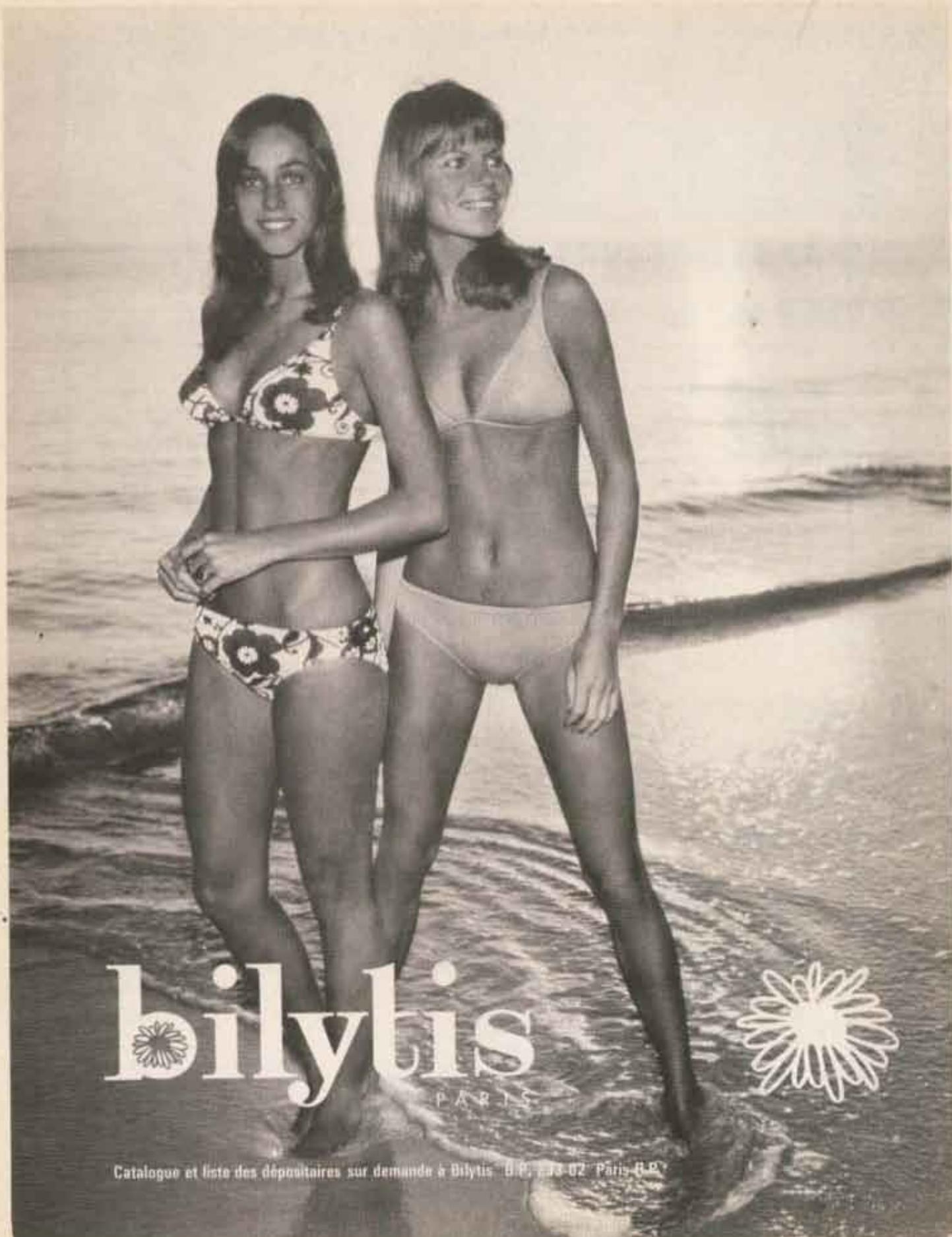
La tragique naissance de l'Etat d'Israël (traîtée de manière peut-être plus spectaculaire qu'épique), mais le film apprend beaucoup de choses. **Aînés.**

LE VIEIL HOMME ET L'ENFANT (Claude Berri) 1966. France. Prix de la Fraternité.

Michel Simon y incarne un vieil homme antisémite qui recueille à la campagne, pendant la guerre, un petit citoyen dont il ignore qu'il est juif. Tous deux s'adorent. Ce film intelligent, tendre et vrai, fait la démonstration par l'absurde de l'inanité des préjugés. **J3 - J4.**

Gudule





bilytis
PARIS



Catalogue et liste des détaillants sur demande à Bilytis, B.P. 73-02 Paris-6^e